

09.10

Ministère de la Culture,
des Communications
et de la Condition féminine

Rapport annuel
de gestion

Rapport annuel de gestion

Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que par le Secrétariat à la politique linguistique.

Coordination

Direction de la recherche et de l'évaluation
de programmes

Révision linguistique

France Galarneau

Conception et graphisme

Paquin Design

Impression

JB Deschamps

Édition

Direction des relations publiques

La publication est accessible dans le site Internet du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine : www.mcccf.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-59546-5 (Version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Imprimé sur du Chorus Art Soie, papier recyclé à 50 %, contenant 15 % de fibres postconsommation et est 100 % recyclable.



Symboles

ND	Donnée non disponible
M	Million
G	Milliard

MONSIEUR YVON VALLIÈRES PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

HÔTEL DU PARLEMENT
QUÉBEC

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2010 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Notez que ce rapport inclut la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec et que le Rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique (SPL) est joint à la présente publication. Ces documents rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, du Plan d'action 2009-2010 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec ainsi que du Plan stratégique 2009-2014 du SPL. Ils font notamment état de la contribution du Ministère et du SPL à la modernisation de l'État de même qu'aux priorités du gouvernement quant à la promotion de l'identité et de la culture québécoises, de la langue française ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je tiens à dire, cher collègue, que je suis gré au conseil des ministres de m'avoir, pour l'année financière 2009-2010, donné les moyens de poursuivre notre mission dans un contexte financier difficile. En maintenant intactes les sommes destinées à nos mandats spécifiques, le gouvernement nous a permis de consacrer d'importants investissements aux infrastructures culturelles ainsi qu'au soutien aux artistes et aux organismes des milieux de la culture, des communications et de la condition féminine.



Néanmoins, il est évident que les turbulences économiques ont eu des impacts dommageables, particulièrement dans le secteur culturel. Afin de mieux venir en aide à nos clientèles, nous avons résolu de suivre de près la situation et de mettre en place des mesures de première ligne. Ainsi, pour évaluer dans quelles proportions nos partenaires sont touchés, j'ai mis sur pied, en collaboration avec le CALQ et la SODEC, un comité de veille économique qui a pour mandat d'observer l'évolution de la situation et de proposer des pistes d'action pour accompagner le milieu, stabiliser le financement des organisations et adapter nos outils d'aide et de consultation.

En outre, pour parer au plus pressé, j'ai demandé que soit créé un programme de soutien immédiat portant le nom de Relance Culture. Ce programme inédit dispose d'une enveloppe de 1,6 million de dollars et il est géré par le CALQ. Il s'adresse aux organismes en difficulté financière et leur propose de les aider à restructurer leurs activités ou à mettre en branle des projets structurants.

Je souhaite que cette reddition de comptes, qui fait état en détail d'un mandat auquel nous accordons tous nos soins et toute notre ardeur, vous procure une lecture stimulante.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

CHRISTINE ST-PIERRE

Québec, juillet 2010

MADAME CHRISTINE ST-PIERRE
MINISTRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2010. Le rapport intègre également le bilan des actions réalisées par le Centre de conservation du Québec.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 met en évidence les résultats obtenus sur la base des orientations et des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2008. Les résultats sont présentés tant en fonction des indicateurs que des cibles annuelles énoncées dans le Plan stratégique. De plus, comme en témoigne le contenu du rapport annuel, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales, et ce, en utilisant ses ressources de façon optimale.

L'année 2009-2010 a été déterminante à plusieurs égards. Mentionnons d'abord la Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2009 et le projet de loi sur le patrimoine culturel aussi déposé à l'Assemblée nationale le 18 février 2010.

Parmi les autres réussites, je tiens à rappeler que notre ministère investit dans la restauration de biens culturels, l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques et la mise aux normes d'équipements culturels contribuant ainsi à la présence d'infrastructures de qualité partout sur le territoire. De plus, dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine mobilier, soulignons l'excellence du travail incessant du Centre de conservation du Québec qui fête ses 30 ans cette année.

Par ailleurs, la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles et le dévoilement de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée sont également d'autres gestes significatifs qui ont marqué l'action ministérielle.

Enfin, je tiens à souligner les 30 ans de leadership gouvernemental en matière de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes du Secrétariat à la condition féminine. Plusieurs grands pas ont été franchis dans ce domaine au bénéfice des Québécoises et de la société tout entière.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère qui a fait preuve d'une grande compétence dans l'exercice de ses fonctions et dans l'atteinte des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

A stylized signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Barcelo', written over a light blue circular stamp.

SYLVIE BARCELO

Québec, juillet 2010

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont ceux qui relevaient de notre responsabilité au 31 mars 2010. Celle-ci porte sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour nous appuyer dans cette responsabilité, le service de vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

La sous-ministre,



SYLVIE BARCELO

La sous-ministre adjointe
à l'action territoriale,



DANIELLE-CLAUDE CHARTRÉ

La sous-ministre adjointe au Secrétariat
à la condition féminine,



THÉRÈSE MAILLOUX

Le sous-ministre adjoint aux politiques,
au patrimoine, à la muséologie
et aux communications,



LOUIS VALLÉE

Le directeur général de l'administration,



FRANÇOIS BÉRUBÉ

Québec, juillet 2010

RAPPORT DE VALIDATION DU SERVICE DE VÉRIFICATION INTERNE

MADAME
SYLVIE
BARCELO

**Sous-ministre de la Culture,
des Communications
et de la Condition féminine**

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité, en tant que vérificateur interne du Ministère, consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Celui-ci a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre exercice, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,



PIERRE GAGNÉ

Québec, juillet 2010

INTRODUCTION	9
FAITS SAILLANTS	10
1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	15
LA MISSION	15
LA VISION	15
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	15
2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2009-2010	17
LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011	17
LES ENJEUX ET LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CULTURE, DE COMMUNICATIONS ET DE CONDITION FÉMININE	17
3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	18
LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MINISTÈRE	18
L'abrégé des résultats 2009-2010	18
ENJEU 1	20
Orientation 1 Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales	20
Orientation 2 Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international	25
ENJEU 2	30
Orientation 3 Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles	30
ENJEU 3	35
Orientation 4 Intégrer les technologies numériques dans l'offre de services à la population, aux clientèles et aux partenaires	35
ENJEU 4	37
Orientation 5 Coordonner l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques	37
Orientation 6 Développer le financement privé en culture	40
ENJEU 5	41
Orientation 7 Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes	41
ENJEU 6	45
Orientation 8 Être un ministère attentif à son personnel qui partage une préoccupation citoyenne avec ses partenaires	45

LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS	47
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	47
L'évaluation de programmes	49
L'éthique au Ministère	49
4 LA GESTION DES RESSOURCES	50
LES RESSOURCES HUMAINES	50
LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES	52
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	53
5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	55
L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE	55
L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE	59
LE SUIVI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	59
L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	60
LE PLAN D'ACTION 2007-2010 DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	61
LE PLAN D'ACTION 2008-2013 GOUVERNEMENTAL <i>LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE</i>	66
LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013	69
LE PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	76
LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	77
LES ACTIVITÉS DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS (FPCQ)	77
6 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	78
FAITS SAILLANTS	78
LA PRÉSENTATION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	79
LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	82
Les résultats relatifs au Plan d'action 2009-2010 du Centre de conservation du Québec	82
Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité	86
ANNEXE 1	91
LISTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (AU 31 MARS 2010)	91
ANNEXE 2	95
LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2009-2010 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)	95
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2010	99

INTRODUCTION

Édifice Guy-Frégault, situé sur la Grande Allée à Québec, qui abrite le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine depuis 1980. Photo tirée de la publication *L'édifice Guy-Frégault à l'avant-scène de la culture à Québec*, éditée en 2009 par le Ministère dans la collection Patrimoines-lieux et traditions
Photo : Jonathan Robert



Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) couvre l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2010. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

À la suite de la présentation des faits saillants, la première partie du rapport décrit la mission et la vision du Ministère, son organisation interne ainsi que son réseau de partenaires.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats atteints relatifs au Plan stratégique 2008-2011 et en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation des ressources humaines, budgétaires et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions posées en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur en matière de reddition de comptes.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec.

Culture et Communications

Le Plan québécois des infrastructures, un outil majeur pour implanter et maintenir des infrastructures de qualité sur le territoire québécois

En 2009-2010, plus de 317 M\$ ont été annoncés en investissements par les différents partenaires pour les lieux culturels du Québec. De cette somme, 190 M\$ portent sur les équipements culturels tels que les salles de spectacle, les bibliothèques publiques et les institutions muséales, dont 79 M\$ ont été annoncés par le Ministère, alors que plus de 127 M\$ sont consacrés à la restauration du patrimoine bâti et religieux, dont 65,1 M\$ ont été annoncés par le Ministère. La contribution du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine provient du Plan québécois des infrastructures (PQI). L'aide financière est attribuée à des municipalités, à des organismes à but non lucratif (OBNL) ou à des propriétaires privés.

Au terme du PQI, des investissements prévus de 2 G\$, dont 1,2 G\$ ont été annoncés par le Ministère, auront permis, dans toutes les régions du Québec, la restauration de biens culturels, l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques et la mise aux normes d'équipements culturels répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes et de la population. Ces investissements auront généré ainsi des milliers d'emplois.

¹ Les faits saillants présentent les principales actions en lien avec le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère et les grands chantiers ministériels et gouvernementaux.

La signature de l'entente de partenariat avec le Groupe immobilier Ovation et le début des travaux de construction de l'Adresse symphonique à Montréal

L'Agence des partenariats public-privé du Québec, en collaboration avec le Ministère, a signé l'entente de partenariat avec le Groupe immobilier Ovation pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien de la future salle de concert, de calibre international, destinée principalement à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) ainsi qu'à la Place des Arts. Le gouvernement du Québec deviendra propriétaire de la salle au terme de l'entente, soit en 2038. Le coup d'envoi des travaux a été donné en mai 2009. L'ouverture de la salle de concert est attendue en septembre 2011.

Le dépôt d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

Le projet de loi n° 82 sur le patrimoine culturel destiné à remplacer l'actuelle Loi sur les biens culturels adoptée en 1972 a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi reflète l'évolution des concepts et propose une définition du patrimoine culturel beaucoup plus inclusive qui comprend personnages, lieux et événements historiques, documents, immeubles, objets et sites patrimoniaux, paysages culturels patrimoniaux et patrimoine immatériel.

L'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma

La Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma a été adoptée en juin 2009.

Les modifications apportées permettent de redéfinir les secteurs de négociation et la portée des reconnaissances syndicales dans l'industrie des productions audiovisuelles et d'étendre le champ d'application de la Loi sur le statut de l'artiste pour en faire bénéficier le personnel technique et les artisans qui participent à ces productions. La Loi prévoit également le transfert des responsabilités de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) vers la Commission des relations du travail (CRT) et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le mandat confié à M^e Jean-Paul L'Allier pour examiner l'application des deux lois sur le statut de l'artiste

Un comité de travail, présidé par M^e Jean-Paul L'Allier, a été créé dans le but de mener une démarche de réflexion avec les milieux culturels, dans le contexte des transformations technologiques et économiques qui les touchent et qui peuvent avoir des effets sur l'application des deux lois sur le statut professionnel des artistes (lois S-32.1 et S-32.01). Le rapport a été rendu public le 9 avril 2010.

Une année exceptionnelle à l'international

La culture québécoise a été mise à l'honneur d'une façon particulière lors de grands événements internationaux majeurs :

- › 63^e édition du Festival d'Avignon en France, en juillet 2009;
- › Festival Fira Tàrrega en Espagne, en septembre 2009;
- › Festival Internacional Cervantino au Mexique, en octobre 2009;
- › Festival de théâtre de marionnettes de Tolosa en Espagne, en novembre 2009;
- › Jeux olympiques de Vancouver, en février 2010.

Ces événements, en plus d'assurer une visibilité remarquable à la présence québécoise auprès du public, des diffuseurs et des programmeurs étrangers, ont déjà eu des retombées concrètes sous la forme de tournées supplémentaires pour de nombreux artistes québécois.

Un montant additionnel de 3 M\$ a été accordé en 2009-2010 à la promotion des artistes sur la scène internationale.

La poursuite de la mise à niveau technologique des bibliothèques publiques

En 2009-2010, une aide de 1 168 491 \$ a été accordée aux bibliothèques publiques et aux Réseaux Biblio du Québec afin d'offrir aux citoyennes et aux citoyens des services en ligne permettant la consultation dynamique des ressources documentaires. Ce soutien contribue à la mise en place et au renforcement d'initiatives de partenariat régional ou interrégional améliorant la coopération et la concertation entre les bibliothèques publiques. Cela s'ajoute aux 26 M\$ consacrés au secteur des bibliothèques publiques.

Le mandat de consultation sur l'avenir de l'information

Le 13 novembre 2009, un mandat a été confié à madame Dominique Payette, journaliste et professeure à l'Université Laval, pour mener une analyse sur l'avenir de l'information au Québec dans le contexte des changements technologiques. Les objectifs visés par cette démarche sont d'analyser la situation de la profession journalistique, l'accessibilité et la diversité des sources d'information locale et régionale, la place et les rôles de l'information internationale, nationale et régionale, la maîtrise du français dans les médias ainsi que les enjeux liés aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies. Le rapport de M^{me} Payette sera remis à la ministre en décembre 2010.

De l'aide financière additionnelle pour l'Institut national de l'image et du son

L'Institut national de l'image et du son (INIS) a bénéficié cette année d'une aide supplémentaire de 1 M\$ afin de compenser le retrait de l'aide financière du gouvernement fédéral. Cette somme, annoncée dans le cadre du budget provincial, permet à l'organisme de poursuivre sa mission et de consolider son offre de formation.

Deux actions en faveur du financement privé de la culture et du mécénat culture inscrites au Plan d'action Québec horizon culture 2009-2014

En 2009-2010, le Ministère a signé une entente tripartite avec la Chambre de commerce de Québec et le Centre local de développement de Québec sur le financement privé de la culture. Cette entente a pour objectif de soutenir des projets visant à accroître la participation du secteur privé au financement et au développement de la culture à Québec. Des investissements de 300 000 \$ sont prévus sur trois ans. Le Ministère a aussi signé une entente de 300 000 \$ sur trois ans avec la Chambre de commerce de Québec pour le développement du mécénat d'entreprise dans le domaine culturel, notamment par le soutien à des actions visant à rapprocher les milieux de la culture et des affaires.

Rappelons que près de 30 M\$ se sont ajoutés aux 76 M\$ prévus initialement au profit du développement culturel de la ville de Québec. Grâce à la forte concertation des partenaires, plus de 50 % des mesures du plan ont débuté au cours de l'année 2009-2010.

Un nouvel élan au programme Placements Culture pour encourager le secteur privé à soutenir les organismes de la culture et des communications

Un investissement supplémentaire de 10 M\$ pour l'exercice 2009-2010, dont 5 M\$ sur une base récurrente, a été annoncé en juin 2009. Les actions visant le développement du financement privé des organismes culturels et des communications sont réalisées par l'équipe de Placements Culture, dont la gestion a été confiée au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

La modernisation de la gouvernance du Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec fait partie des sociétés d'État du portefeuille ministériel ciblées par l'énoncé de politique gouvernemental sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État. C'est la dernière de cinq sociétés d'État à faire l'objet d'un projet de loi modifiant sa loi constitutive pour la rendre conforme au nouveau cadre de gouvernance de ces sociétés. Le cadre introduit des exigences accrues en matière de transparence et d'intégrité. Il mise particulièrement sur la responsabilisation des conseils d'administration. La Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec a été adoptée le 11 juin 2009 par l'Assemblée nationale.

Condition féminine

Des Journées régionales Égalité dans tout le Québec

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le Ministère a tenu 19 Journées régionales Égalité (JRE), couvrant l'ensemble du territoire québécois. Ces journées ont été organisées en collaboration avec les tables régionales de groupes de femmes du Québec et leur réseau. Elles ont réuni les acteurs régionaux et locaux partenaires dans le déploiement du dossier de l'égalité pour favoriser la concertation, échanger sur des pistes d'action et alimenter les travaux d'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental. Chaque JRE a rassemblé une soixantaine de partenaires, pour un total de plus de 1 000 intervenantes et intervenants rencontrés.

La Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée

La Charte pour une image corporelle saine et diversifiée a été lancée en octobre 2009. Elle engage des représentantes et des représentants de l'industrie de la mode, de la publicité et des médias, des personnes expertes et des responsables des ministères concernés dans la promotion de la diversité corporelle comme moyen d'influence sur les normes socioculturelles de beauté. Du 15 mars au 11 avril 2010, le microsite JeSigneEnLigne.com a permis d'aller chercher l'adhésion de plus de 15 000 personnes.

Une campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles

La troisième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles a été diffusée du 22 mars au 1^{er} mai 2010. Il s'agit d'un élément phare parmi les 100 mesures du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle auquel le gouvernement consacre 1,3 M\$. Cette campagne vise à sensibiliser la population aux conséquences néfastes d'une agression sexuelle dans la vie des victimes et à l'importance pour celles-ci d'aller chercher de l'aide. Elle est composée de messages télévisuels et Web, d'affiches, de dépliants et d'un microsite d'information.

Le Secrétariat à la condition féminine fête ses 30 ans

Le 18 novembre 2009, plusieurs personnalités politiques, des anciennes ministres de la Condition féminine, des ex-employées ainsi que l'ensemble du personnel du Secrétariat à la condition féminine étaient rassemblés au Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ). À cette occasion, toutes ces personnes ont souligné les 30 ans de leadership gouvernemental en matière de condition féminine du Secrétariat ainsi que les nombreuses avancées obtenues pour les Québécoises et la société tout entière.

1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de 13 sociétés d'État et organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

La vision

Le Ministère entend être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'organisation administrative

Au 31 mars 2010, en plus des équipes relevant de la sous-ministre, dont la Direction générale de l'administration, le chargé de mission de l'institution nationale et des sociétés d'État, la Direction du bureau de la sous-ministre, le Secrétariat à la diversité culturelle et la Planification stratégique, le Ministère était constitué de trois grands secteurs :

- › Politiques, patrimoine, muséologie et communications;
- › Action territoriale, qui regroupe entre autres 13 directions régionales offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- › Condition féminine.

Une institution nationale, le Centre de conservation du Québec (CCQ), est rattachée directement au Ministère. Le CCQ offre des services en matière de conservation préventive et de restauration du patrimoine du Québec.

Le Ministère est responsable de la coordination de l'application de la Politique culturelle gouvernementale.

Un réseau de 13 organismes publics et sociétés d'État qui relèvent de la ministre vient appuyer l'action du Ministère dans la mise en œuvre de la mission liée à la culture, aux communications et à la condition féminine. Chacun et chacune y joue un rôle précis. Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé à même les crédits alloués au portefeuille du Ministère (62,7 % de son budget en 2009-2010), ces organismes et sociétés ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel.

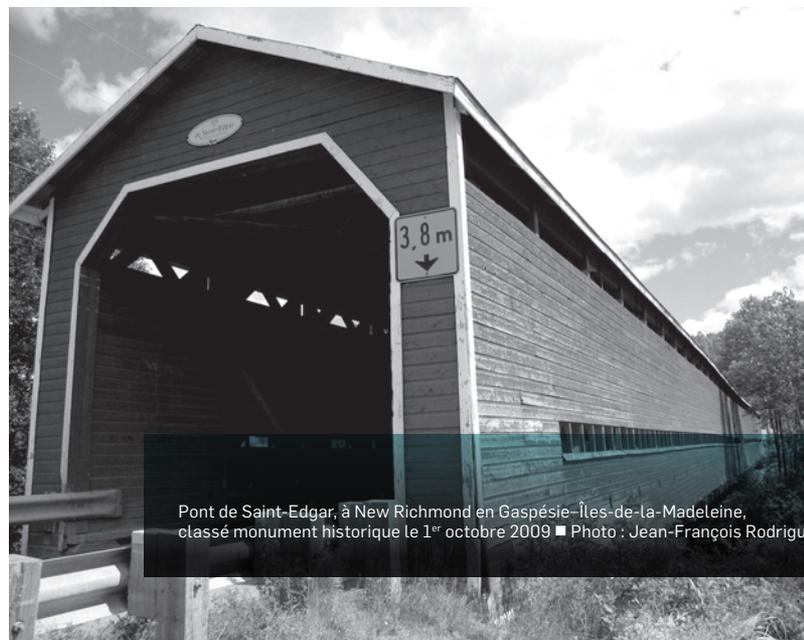
Les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre

RÔLES	NOMS
Organismes subventionnaires	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ) Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) Musée de la civilisation (MC) Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) Conseil du statut de la femme (CSF)
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

La ministre est également responsable de l'application de la Charte de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique la soutient dans ces responsabilités. Trois organismes à vocation linguistique qui découlent de la Charte sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- › la Commission de toponymie du Québec;
- › le Conseil supérieur de la langue française;
- › l'Office québécois de la langue française.

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux sociétés d'État et aux autres organismes relevant de la ministre de remplir leur mission. La liste est présentée à l'annexe 1 du rapport.



Pont de Saint-Edgar, à New Richmond en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, classé monument historique le 1^{er} octobre 2009 ■ Photo : Jean-François Rodrigue

2 LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2009-2010

Le suivi du Plan stratégique 2008-2011

La reddition de comptes du Ministère, pour l'exercice 2009-2010, s'appuie principalement sur le Plan stratégique 2008-2011 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 juin 2008. Ce dernier constitue l'assise principale de l'action ministérielle.

Les enjeux et les priorités en matière de culture, de communications et de condition féminine

Le Plan stratégique 2008-2011 pose six enjeux majeurs :

- › le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial;
- › le développement des publics;
- › l'apport des technologies numériques à la culture et aux communications;
- › l'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels;
- › l'égalité entre les femmes et les hommes;
- › une organisation attrayante et performante.

D'autres priorités, qui n'apparaissent pas dans le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, ont marqué l'action ministérielle au cours de l'année. Parmi celles-ci, mentionnons :

- › la signature de l'entente de partenariat avec le Groupe immobilier Ovation et le début des travaux de construction de l'Adresse symphonique à Montréal;
- › l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma;
- › le mandat confié à M^e Jean-Paul L'Allier pour examiner l'application des deux lois sur le statut de l'artiste;
- › la poursuite de la mise à niveau technologique des bibliothèques publiques;
- › le mandat de consultation sur l'avenir de l'information;
- › de l'aide additionnelle pour l'Institut national de l'image et du son;
- › la modernisation de la gouvernance du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- › des Journées régionales Égalité dans tout le Québec;
- › la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée;
- › le 30^e anniversaire du Secrétariat à la condition féminine.

3 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2008-2011 du Ministère

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture, de communications et de condition féminine menées par le Ministère en 2009-2010 pour atteindre les objectifs inscrits dans son Plan stratégique 2008-2011.

L'abrégé des résultats 2009-2010

OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011		DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE ANNUELLE		CIBLE TRIENNALE		PAGE	
		Indicateur	2008-2009	2009-2010	Progresse bien		À surveiller
1	S'assurer de l'application du nouveau cadre de référence des ententes orienté sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire	1	➔	➔	X	20	
2	Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel québécois en tenant compte de la réalité du XXI ^e siècle	2	➔	➔	X	21	
3	Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants	3	➔	➔	X	22	
		4	➔	➔	X	23	
		5	➔	➔		X	24
4	Défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications	6	➔	➔		X	25
		7	➔	➔		X	26
5	De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture	8	➔	➔	X	27	
6	Assumer le leadership du Québec dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO	9	➔	➔	X	29	
7	Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	10	➔	➔	X	30	
8	Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels	11	➔	➔	X	31	
9	Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âgées	12	➔	➔	X	33	

Légende : ➔ 100 % ➔ De 75 % à 99 % ➔ De 50 % à 74 % ➔ De 25 % à 49 % ➔ De 0 % à 24 %

OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 (SUITE)		DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE ANNUELLE		CIBLE TRIENNALE		PAGE
		Indicateur	2008-2009	2009-2010	Progresse bien	
10	Offrir aux Québécoises et Québécois l'accès à des contenus culturels numérisés sur Internet par le Portail culturel québécois	13	➔	Abandonné		35
11	De concert avec le Réseau ministériel de la culture et des communications, aider les clientèles et les partenaires à favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels	14	➔	➔	X	36
12	S'outiller pour mieux connaître les professions artistiques et de communications	15	➔	➔	X	37
13	Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes, de concert avec les partenaires gouvernementaux	16	➔	➔	X	39
14	Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels	17	➔	➔	X	40
15	Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes	18	➔	➔	X	41
16	Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes	19	➔	➔	X	42
		20	➔	➔	X	43
17	Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles	21	➔	➔	X	44
		22	➔	➔		X
18	Maintenir un environnement de travail favorisant le bien-être, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes	22	➔	➔		45
19	Appuyer nos partenaires dans le développement de la gestion axée sur les résultats	23	➔	➔	X	46

Légende : ➔ 100 % ➔ De 75 % à 99 % ➔ De 50 % à 74 % ➔ De 25 % à 49 % ➔ De 0 % à 24 %

ORIENTATION 1

ADAPTER NOS INTERVENTIONS POUR VALORISER LES SPÉCIFICITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

Le Ministère souhaite élaborer et partager une vision intégrée du développement de la culture et des communications avec l'ensemble de ses partenaires municipaux et régionaux. Il veut accroître le nombre de citoyennes et citoyens acteurs, consommateurs et porteurs de culture et de communications qui composent les multiples facettes de l'identité québécoise, et ce, dans chacune des régions du Québec. Cette approche intégrée du développement de la culture et des communications sur le territoire doit notamment prendre en compte les nombreux défis qu'impose une vision moderne de la sauvegarde de notre patrimoine. Enfin, dans le même esprit, il importe de poursuivre les efforts pour garantir un parc d'immeubles et d'équipements culturels modernisé et adapté aux besoins des milieux afin de permettre à la population d'avoir accès aux activités culturelles dans les diverses localités.

Axe 1 – Le partenariat municipal et régional

Objectif 1

S'assurer de l'application du nouveau cadre de référence des ententes orienté sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire

INDICATEUR 1

Le pourcentage d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence

Cible triennale

100 % des ententes signées

Cible 2009-2010

Implantation administrative du nouveau cadre de référence négocié

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ De 50 % à 74 %

Résultats

La négociation du cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est poursuivie au cours de l'année financière 2009-2010.

Les partenaires concernés ont convenu d'une démarche et d'un programme d'échanges qui portent sur la vision, les principes communs aux différentes formules d'ententes de développement culturel, les enjeux et les défis communs, les orientations et les axes du prochain cadre de référence. Les échanges se poursuivront en 2010-2011 et porteront, notamment, sur les modalités et les outils de gestion des ententes de développement culturel.

Par ailleurs, rappelons que durant la dernière année, le Ministère a poursuivi ses interventions en matière d'adaptation aux spécificités locales et régionales en annonçant sa participation à 53 ententes de portée locale ou régionale. Il s'agit de 35 ententes de développement culturel, de 4 ententes spécifiques, de 2 ententes avec des nations autochtones et de 12 ententes ciblées. Pour soutenir ses engagements, le Ministère a versé 10 031 913 \$ en crédits directs en 2009-2010.

Axe 2 – Le patrimoine culturel

Objectif 2

Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel québécois en tenant compte de la réalité du XXI^e siècle

INDICATEUR 2

Le nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2009-2010

Mise en œuvre et suivi annuel des dispositions de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ De 50 % à 74 %

Résultats

Durant l'automne 2009, le Ministère a réalisé une tournée interministérielle pour présenter le projet de loi no 82 sur le patrimoine culturel destiné à remplacer l'actuelle Loi sur les biens culturels adoptée en 1972. À la suite des échanges, des modifications ont été apportées au projet. Le mémoire a été transmis au Conseil des ministres en décembre 2009. Le projet de loi a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale, dès le début de la reprise des travaux parlementaires.

Des consultations en commission parlementaire seront tenues.

Le projet de loi présenté reflète l'évolution des concepts et propose une définition du patrimoine culturel beaucoup plus inclusive qui comprend personnages, lieux et événements historiques, documents, immeubles, objets et sites patrimoniaux, paysages culturels patrimoniaux et patrimoine immatériel.

Au chapitre des nouveautés, la désignation d'événements, de personnages ou de lieux historiques d'intérêt national pour le Québec ainsi que l'évocation des premiers ministres décédés permettront d'entretenir leur place dans la mémoire collective et d'encourager une meilleure connaissance de l'histoire du Québec. De plus, l'ajout de la désignation d'éléments du patrimoine immatériel (connaissances, pratiques et savoir-faire fondés sur la tradition) s'inspire de l'approche de l'UNESCO en matière de sauvegarde du patrimoine immatériel. Finalement, la nouvelle désignation de paysage culturel patrimonial vise à conférer un sceau de qualité à un territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables ainsi que son intérêt historique, emblématique ou identitaire.

Le projet de loi, qui respecte les principes du développement durable, propose trois types de mesures. Les mesures de protection (citation, classement ou déclaration) portent sur les documents, objets, immeubles et sites patrimoniaux afin de les préserver pour les générations présentes et futures. La désignation du patrimoine immatériel ainsi que des personnages, événements et lieux historiques constitue une mesure de valorisation destinée à en assurer la mémoire. De même, la désignation de paysages culturels patrimoniaux est un sceau de qualité qui vise à en signaler la valeur aux yeux de tous. Et finalement, l'instauration d'un régime d'ordonnances est une mesure de précaution permettant à la ministre de protéger temporairement, notamment par l'arrêt de travaux, un bien menacé qui serait susceptible de présenter une valeur patrimoniale.

Axe 3 – Les immeubles et les équipements culturels

Objectif 3

Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants

INDICATEUR 3

L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial

Cible triennale

9 % d'amélioration

Cible 2009-2010

3 % d'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

En 2009-2010, le Ministère a annoncé des investissements de plus de 65,1 M\$ pour la restauration du patrimoine bâti et religieux du Québec touchant 198 projets au total, une somme de 59,7 M\$ provient du Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir » et 5,4 M\$ du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ). Ces mesures agissent comme d'importants leviers puisque, en additionnant la contribution financière des différents partenaires, les sommes investies dans ce secteur atteignent plus de 127,2 M\$, soit 116,9 M\$ pour les projets financés par le PQI et 10,3 M\$ pour ceux financés par le FPCQ. L'aide financière est attribuée à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des propriétaires privés.

En matière de patrimoine religieux, 126 lieux de culte ont été soutenus dans le cadre de l'entente avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Parmi les projets soutenus en 2009-2010, le projet de restauration du monastère des Carmélites s'est vu attribuer près de 3,3 M\$. Afin de maintenir la valeur du parc immobilier patrimonial, des ententes en restauration du patrimoine bâti ont été signées avec les Villes de Québec, Victoriaville, Plessisville, Sainte-Marie et avec la Municipalité de Montpellier.

L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial atteint 3,5 %, dépassant ainsi la cible annuelle fixée. Il convient de rappeler que le Ministère n'agit pas à titre de maître d'œuvre des projets et qu'il revient aux clients-partenaires d'amorcer et de compléter le montage financier.

TAUX D'AMÉLIORATION DE LA VALEUR DU PARC IMMOBILIER PATRIMONIAL		
	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	3 %	3 %
Résultat	2,9 % ²	3,5 %

En 2009-2010, quatre projets ont été annoncés sous la forme d'accords de principe dans le secteur patrimonial pour un montant de 1,4 M\$. Ces projets en gestation pourront être annoncés ultérieurement et contribuer ainsi à l'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial. Citons l'exemple de la restauration de la Maison natale de Louis Fréchette de Lévis en Chaudière-Appalaches ainsi que le projet de restauration et de localisation d'une bibliothèque dans l'ancien presbytère de Château-Richer dans la région de la Capitale-Nationale.

INDICATEUR 4

L'amélioration de la valeur du parc immobilier culturel

Cible triennale

6 % d'amélioration

Cible 2009-2010

2 % d'amélioration de la valeur des investissements en équipements culturels

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ 100 %



Bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère de Boucherville en Montérégie ■ Photo : Claude Cloutier

Résultats

En 2009-2010, le secteur des équipements culturels a bénéficié d'investissements de plus de 79 M\$ de la part du Ministère pour un total de 72 projets. En incluant la part des différents partenaires, les investissements s'élevèrent à près de 190 M\$, et ce, sur tout le territoire québécois. À titre d'exemples, citons la rénovation et l'achat d'équipements culturels pour le Théâtre du Nouveau Monde à Montréal, l'aménagement du Théâtre Belcourt à Baie-du-Febvre au Centre-du-Québec ainsi que la mise aux normes de la salle de spectacle de Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue.

À l'instar du secteur patrimonial, la part investie par le Ministère est financée à même le Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir ». En comptant l'investissement de tous les partenaires, la valeur du parc des équipements culturels s'est améliorée de 6,3 % triplant ainsi la cible annuelle fixée, ce qui montre bien l'impact important du PQI sur le développement et la mise en valeur des biens culturels.

TAUX D'AMÉLIORATION DE LA VALEUR DU PARC IMMOBILIER CULTUREL		
	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	2 %	2 %
Résultat	3 % ³	6,3 %

Rappelons que le Ministère n'agit pas à titre de maître d'œuvre des projets; cette responsabilité repose sur les clients-partenaires. Comme précisé à l'indicateur 3, le Ministère peut s'engager par des accords de principe pour permettre aux clients-partenaires de parfaire les études nécessaires à la réalisation des travaux. En 2009-2010, 31 projets ont été annoncés sous la forme d'accords de principe pour un montant totalisant 66 M\$ dans le secteur des équipements culturels. Donnons en exemple le réaménagement du Domaine Forget de Charlevoix, dans la région de la Capitale-Nationale, le réaménagement du Théâtre du Marais à Val-Morin, dans les Laurentides, et la rénovation d'une salle de spectacle à Sorel-Tracy, en Montérégie.

3 Donnée révisée afin de ne pas prendre en compte la dépréciation annuelle globale du parc immobilier culturel.

INDICATEUR 5

Le nombre d'équipements culturels construits pour parachever le réseau

Cible triennale

60 nouveaux équipements culturels

Cible 2009-2010

Réalisation de 20 projets de nouveaux équipements culturels

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ De 50 % à 74 %

Résultats

Depuis l'avènement du Plan québécois des infrastructures en novembre 2007, le Ministère bénéficie de nouvelles enveloppes budgétaires pour soutenir la mise aux normes et le maintien d'actifs des équipements culturels. On entend par maintien d'actifs les travaux qui visent à assurer la sécurité des personnes et des biens, à contrer la vétusté des immeubles et à favoriser leur conservation (réparations majeures, réfection, conformité aux normes), sans en changer la vocation. Cette nouvelle orientation permet la modernisation et la rénovation des équipements pour assurer la résorption des déficits d'entretien cumulés. Une intervention planifiée à long terme sur les équipements favorisera leur durabilité en plus de consolider les investissements gouvernementaux.

La majeure partie des projets retenus portent sur des équipements existants dont les installations gagnaient à être améliorées en priorité, tant en ce qui a trait aux équipements spécialisés qu'en ce qui concerne l'immobilier. Cette tendance axée sur le maintien d'actifs devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Durant l'année 2009-2010, le Ministère a annoncé 10 projets de nouveaux équipements culturels, pour un peu plus de 33 M\$. Notons, parmi les nouveaux équipements, la rénovation des pavillons et l'achat d'équipements spécialisés pour le Camp musical de Saint-Alexandre-de-Kamouraska au Bas-Saint-Laurent (3,4 M\$), l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal (13 M\$) de même que la reconstruction du Théâtre de la Licorne (3,8 M\$) à Montréal.

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS CONSTRUITS POUR PARACHEVER LE RÉSEAU

	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	30	20
Résultat	13	10

Rappelons que la mise en place d'un nouvel équipement nécessite plusieurs études, tant pour assurer une bonne planification des travaux que pour garantir son fonctionnement à long terme. Ce travail de préparation que doivent réaliser les clients-partenaires justifie le résultat obtenu en 2009-2010. De plus, deux projets ont été recommandés pour un accord de principe et pourraient être annoncés au cours des prochains mois, pour un montant totalisant 6 M\$.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS, À LA PROMOTION ET À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Le caractère francophone et la taille réduite du marché québécois obligent le gouvernement à adopter des positions pour la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'étranger. Le gouvernement souhaite conclure avec le gouvernement fédéral une entente qui permettrait au Québec de s'assurer du développement intégré de sa culture, ainsi qu'une entente relative aux communications. La Politique internationale du Québec, quant à elle, a priorisé le développement des compétences et des instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger. Aussi, le Québec milite pour le renforcement des appuis formels en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui consacre le droit des États et des gouvernements à maintenir, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

Axe 4 – Les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

Objectif 4

Défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

INDICATEUR 6

L'état d'avancement de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral

Cible triennale

Une entente en culture avec le gouvernement fédéral

Cible 2009-2010

Signature d'une entente en culture avec le gouvernement fédéral

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ De 0 % à 24 %

Résultats

Le gouvernement du Québec réclame la conclusion d'une entente en culture avec le gouvernement fédéral. L'objet de cette entente porte sur les ressources financières découlant des programmes de subventions et de contributions administrés par le gouvernement fédéral dans le domaine de la culture.

La position du Québec a été réitérée au gouvernement fédéral à plusieurs reprises au cours de l'année. Des rencontres ont eu lieu entre des personnes représentant le Québec et le gouvernement fédéral, tant sur le plan politique que sur le plan administratif, notamment en mai et en novembre 2009.

Entretemps, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a poursuivi à l'été et à l'automne 2009 ses travaux afin de préciser les projets d'ententes recherchés.

INDICATEUR 7

L'état d'avancement de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral

Cible triennale

Une entente en communications avec le gouvernement fédéral

Cible 2009-2010

Signature d'une entente en communications avec le gouvernement fédéral

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ De 0 % à 24 %

Résultats

Le gouvernement du Québec réclame la conclusion d'une entente en communications avec le gouvernement fédéral. Une telle entente lui permettrait d'être consulté sur les questions importantes ou litigieuses ayant un impact sur le système québécois de radiodiffusion. Elle lui donnerait aussi l'assurance que les spécificités des marchés québécois de la radiodiffusion et des télécommunications seraient mieux prises en compte dans les instances réglementaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et dans les décisions qui en découlent.

La position du Québec a été réitérée au gouvernement fédéral à plusieurs reprises au cours de l'année. Des rencontres ont eu lieu entre des personnes représentant le Québec et le gouvernement fédéral, tant sur le plan politique que sur le plan administratif, notamment en mai et en novembre 2009.

Entretemps, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a poursuivi à l'été et à l'automne 2009 ses travaux afin de préciser les projets d'ententes recherchés.

Par ailleurs, à titre d'interlocuteur désigné par le gouvernement du Québec, le Ministère est intervenu à six reprises auprès du CRTC, notamment dans le cadre de l'instance portant sur la question de l'établissement d'un mécanisme de compensation financière pour les télévisions généralistes et le transfert à la diffusion numérique des stations locales, pour lui demander de protéger les consommatrices et les consommateurs. La ministre a communiqué avec son homologue du ministère du Patrimoine canadien, M. James Moore, pour lui faire part de ses inquiétudes à l'égard de ces deux décisions du CRTC en raison de leurs effets négatifs potentiels sur les ménages à faible revenu.

Le Ministère a aussi déposé un mémoire auprès de chacune des instances visant à examiner le cadre politique de la radio communautaire et de la télévision communautaire. Le Ministère a de plus fait part au CRTC de ses commentaires relatifs au doublage des émissions destinées à la télévision.

Axe 5 – La promotion et la mise en marché hors Québec

Objectif 5

De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture

INDICATEUR 8

Le pourcentage de mesures de la Politique internationale du Québec réalisées

Cible triennale

100 % des mesures réalisées

Cible 2009-2010

Suivi de la mise en œuvre des recommandations

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ 100 %

Résultats

L'année 2009-2010 constitue la première année du second plan d'action de la Politique internationale du Québec. Une des priorités gouvernementales est de contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international et à la promotion de la culture québécoise à l'étranger. Le Ministère a réalisé, en collaboration avec le CALQ, la SODEC et les conseillères et les conseillers culturels en poste au sein des représentations hors Québec, des actions en conformité avec les objectifs et les mesures de la Politique internationale du Québec. Il a priorisé les actions liées au développement de marchés afin d'accroître la présence des milieux culturels québécois à l'étranger.



Pavillon du Québec aux Jeux olympiques de Vancouver 2010
Photo : Régis Côté

Compte tenu des mandats spécifiques du Ministère, celui-ci a privilégié certains axes d'intervention de la Politique afin de :

- › soutenir financièrement les milieux culturels pour accroître la circulation des organismes et de leur production sur les marchés hors Québec. Dans cette même perspective, le Ministère a aussi accordé des aides financières pour la venue au Québec de diffuseurs et de programmateurs étrangers à l'occasion de 18 festivals et événements internationaux;
- › renforcer la présence collective des organismes et des entreprises artistiques et culturels dans les salons, festivals, événements et marchés internationaux afin d'assurer une visibilité accrue à la présence québécoise à l'étranger;
- › mettre en œuvre les ententes de coopération internationales qui ont permis la réalisation de 34 projets en réciprocité avec le Mexique, la France, le Royaume-Uni, la Catalogne, l'Italie, la Bavière, la Flandre et la Communauté française de Belgique;
- › travailler de concert avec le réseau des conseillères et des conseillers hors Québec dans l'élaboration et la mise en place de stratégies territoriales, et permettre au réseau d'appuyer des activités de promotion culturelle en mettant en valeur la présence d'artistes et de compagnies du Québec sur leur territoire.

Le Québec a été mis à l'honneur d'une façon particulière lors de grands événements internationaux majeurs :

- × 63^e édition du Festival d'Avignon en France, en juillet 2009;
- × Festival Fira Tàrraga en Espagne, en septembre 2009;
- × Festival Internacional Cervantino au Mexique, en octobre 2009;
- × Festival de théâtre de marionnettes de Tolosa en Espagne, en novembre 2009;
- × Jeux olympiques de Vancouver, en février 2010.

Ces événements, en plus d'assurer une visibilité remarquable à la présence québécoise auprès du public, des diffuseurs et des programmateurs étrangers, ont déjà eu des retombées concrètes sous la forme de tournées supplémentaires pour de nombreux artistes québécois. La circulation des organismes et de leurs productions sur les marchés hors Québec constitue en effet une priorité du Ministère sur la scène internationale. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le discours sur le budget du Québec de mars 2009 annonçait des crédits additionnels de 3 M\$ pour l'année 2009-2010 destinés à la promotion des artistes sur la scène internationale afin de compenser le retrait du gouvernement fédéral du financement des programmes de diffusion internationale.

Axe 6 – La diversité des expressions culturelles

Objectif 6

Assumer le leadership du Québec dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR 9

Le nombre de participations à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

Cible triennale

Sept participations

Cible 2009-2010

Une participation à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors des réunions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Une participation à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

En 2009-2010, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues lors de deux rencontres à l'UNESCO. Le Ministère, qui coordonne les relations interministérielles québécoises dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne au cours des réunions suivantes :

- › la deuxième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention qui s'est tenue les 15 et 16 juin 2009 à Paris. La Conférence des Parties est l'organe plénier ayant notamment pour mandat d'approuver les directives opérationnelles qui permettront la mise en œuvre de la Convention;
- › la troisième session ordinaire du Comité intergouvernemental, qui a eu lieu à Paris, du 7 au 9 décembre 2009. Le Comité intergouvernemental est l'instance chargée entre autres d'élaborer les projets de directives opérationnelles.

NOMBRE DE PARTICIPATIONS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES DE L'UNESCO		
	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	3	2
Résultat	3	2

La Conférence des Parties a approuvé, en juin 2009, les directives opérationnelles pour la mise en œuvre de neuf articles de la Convention, concernant notamment le rôle et la participation de la société civile, l'intégration de la culture dans le développement durable, la coopération pour le développement, les orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle.

Le Comité intergouvernemental, en décembre 2009, a donné son aval à des projets concernant entre autres la stratégie d'encouragement des ratifications de la Convention par les États, de même que la visibilité et la promotion de la Convention. Faisant suite à une proposition du Québec exprimée au sein de la délégation canadienne, le Comité a de plus convenu de présenter un état des lieux sur la mise en œuvre de la Convention à sa quatrième session ordinaire de décembre 2010.

ORIENTATION 3

INCITER LES CITOYENNES ET CITOYENS, NOTAMMENT LES JEUNES, À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Le développement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes revêt une importance prépondérante pour le renouvellement des publics. En 1997, le Ministère et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont signé un protocole d'entente leur permettant de resserrer les liens entre la culture et l'éducation. Par ailleurs, le Ministère soutient des institutions muséales, des organismes de diffusion pluridisciplinaire de spectacles et des bibliothèques publiques pour qu'ils élaborent des stratégies de développement de publics, notamment auprès des jeunes, afin de leur faire vivre une expérience culturelle satisfaisante susceptible d'éveiller chez eux l'intérêt et le goût des activités artistiques et culturelles.

Axe 7 – Le partenariat Culture-Éducation

Objectif 7

Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

INDICATEUR 10

Le nombre d'étapes réalisées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2009-2010

Élaboration de nouvelles actions concertées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ 100 %

Résultats

En 2009-2010, deux nouvelles actions concertées pour renforcer la dimension culturelle à l'école ont été entreprises par le Ministère. D'abord, ce dernier s'est engagé dans une réflexion sur le Plan d'action sur la lecture à l'école 2008-2011 élaboré par le MELS. Plus spécifiquement, il s'agit d'une participation au comité interministériel qui se penche sur l'objectif 4 de ce plan qui consiste à favoriser la participation et l'engagement de la famille afin de favoriser les habitudes et le plaisir de lire dès le plus jeune âge. L'objectif 4 vise essentiellement les enfants du préscolaire et du premier cycle du primaire.

Le Ministère s'est aussi engagé dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires annoncée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en septembre 2009. En fait, concernant la voie 9 de cette stratégie, qui vise à augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles, le Ministère a participé aux échanges sur les modalités de gestion de cette nouvelle mesure pour laquelle 12 M\$ seront réservés annuellement par le MELS jusqu'en 2020.

Par ailleurs, les actions conjointes des deux ministères, comme l'application du Protocole d'entente MCCCCF-MELS, le programme La culture à l'école, le Répertoire de ressources Culture-Éducation, les prix de reconnaissance Essor, le Mois de la culture à l'école, ont été maintenues au cours de l'exercice 2009-2010 pour un investissement conjoint des deux ministères d'environ 4 M\$ pour l'année 2009-2010, dont près de 1,3 M\$ versé par le Ministère.

La mise à jour du Répertoire de ressources Culture-Éducation, en janvier 2010, géré par le Ministère et associé étroitement au programme La culture à l'école, comptera, dès sa mise en ligne prévue pour l'automne 2010, plus de 1 900 profils d'artistes, d'écrivaines et d'écrivains ainsi que d'organismes culturels qui offrent aux jeunes des activités artistiques et culturelles dans le contexte scolaire.

Axe 8 – Les sorties culturelles des jeunes

Objectif 8

Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels

INDICATEUR 11

L'augmentation du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans les lieux culturels professionnels

Cible triennale

5 000 élèves de plus

Cible 2009-2010

1 % d'augmentation du nombre total d'élèves (de 165 125 à 166 776)

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ 100 %



Gala national des prix de reconnaissance Essor, 30 janvier 2010
Photo : François Nadeau

Résultats

Le programme La culture à l'école est géré conjointement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Étant donné que les rapports d'activité des commissions scolaires sont produits trois mois après la fin de l'année scolaire, le Ministère doit donc se référer aux résultats de l'année précédente.

En 2008-2009, 146 966 élèves ont participé, dans le cadre du programme, à des sorties dans des lieux culturels professionnels. Il s'agit d'une augmentation de 7,8 % par rapport aux 136 276 élèves qui y avaient participé en 2007-2008, ce qui correspond à 10 690 élèves de plus.

Par ailleurs, le nombre d'élèves qui ont participé à une activité artistique ou culturelle à l'école a augmenté de 10 %, passant de 356 248 à 392 151. Ainsi, le nombre total d'élèves qui ont profité du programme La culture à l'école est passé de 492 524 en 2007-2008 à 539 117 élèves en 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 9,5 %. Cette augmentation s'est faite au profit des activités intrascolaires.

Au cours de la même période, la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, mise en branle et gérée par le Ministère et qui vise à payer une partie des coûts de transport (maximum de 40 %) des écolières et des écoliers lors de sorties dans les salles de spectacle, a joint 268 432 élèves.

Au total, ce sont quelque 415 398 élèves qui ont participé à des sorties dans des lieux culturels professionnels, de sorte que le Ministère a largement dépassé la cible visée de 166 776 qui consistait à augmenter de 1 % le nombre total d'élèves bénéficiant de sorties culturelles.

NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT PARTICIPÉ À DES SORTIES DANS LES LIEUX CULTURELS PROFESSIONNELS, 2007-2008 ET 2008-2009		
Programme ou mesure	2007-2008	2008-2009
Cible annuelle	165 125	166 776
Programme La culture à l'école	136 276	146 966
Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel ⁴	ND	268 432
Résultat	136 276	415 398

4 La récurrence de la mesure a été annoncée en 2008-2009 et un processus de collecte de données sur le nombre d'élèves a été mis en place.

Axe 9 – La fréquentation des lieux culturels

Objectif 9

Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âgées

INDICATEUR 12

L'augmentation du pourcentage de stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âgées

Cible triennale

50 % des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés

Cible 2009-2010

50 % des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

50 % des institutions muséales

20 % des bibliothèques publiques autonomes

Degré d'atteinte de la cible annuelle → 100 %

Résultats

La participation des citoyennes et des citoyens aux activités artistiques et culturelles est au cœur des préoccupations du Ministère et de ses partenaires sur l'ensemble du territoire québécois. La diversité de l'offre culturelle et plus largement des activités de loisir, conjuguée aux contraintes du temps de loisir disponible pour chaque personne, oblige les responsables des lieux culturels à redoubler d'efforts pour accroître la fréquentation de ces lieux en mettant en place des stratégies ciblées pour chacune des clientèles visées. Les besoins des différents publics sont diversifiés et ne représentent donc pas un seul groupe homogène au chapitre des pratiques culturelles.

C'est dans ce contexte que le Ministère désire soutenir, par l'intermédiaire des plans d'action de ses partenaires, les initiatives créatrices qui adaptent leur approche et leurs activités aux besoins spécifiques des diverses clientèles, notamment ceux des jeunes et des personnes âgées.

Diffuseurs pluridisciplinaires

Le Programme d'aide au fonctionnement exige des diffuseurs pluridisciplinaires classés intermédiaires et majeurs qu'ils fassent des activités de développement de publics. Or, sur un total de 58 diffuseurs pluridisciplinaires subventionnés, 59 %, soit 34 d'entre eux, ont inscrit une stratégie de développement de publics ciblés dans leur plan d'action pour l'année 2009-2010, atteignant ainsi la cible annuelle fixée.

POURCENTAGE DES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES EN ARTS DE LA SCÈNE QUI ONT DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉES AUX PUBLICS CIBLÉS, NOTAMMENT LES JEUNES ET LES PERSONNES ÂGÉES

	2009-2010
Cible annuelle	50 %
Résultat	59 %

Le développement de publics constitue une activité essentielle des diffuseurs, puisqu'il permet de joindre et de sensibiliser des groupes de personnes qui ne fréquentent pas facilement les salles de spectacle, notamment dans le but d'accroître la fréquentation. Les stratégies comprennent le plus souvent des mesures ciblées pour les enfants, les adolescentes et les adolescents et les personnes âgées.

Institutions muséales

Les cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Montérégie et de la Mauricie–Centre-du-Québec qui, ensemble, représentent 63 institutions muséales, ont mis en place plusieurs stratégies afin de joindre divers publics : la famille, les personnes âgées, les clientèles scolaire et touristique. Les types d'initiatives réalisées sont les suivants :

- > conception et réalisation d'émissions de télévision avec le Canal Vox;
- > conception et réalisation d'outils de diffusion et de mise en valeur de l'offre éducative auprès de la clientèle scolaire;
- > organisation d'un salon afin de joindre le personnel enseignant;
- > conception et réalisation de capsules vidéo pour promouvoir les services éducatifs;
- > participation à divers salons d'exposants.

Le Service de soutien aux institutions muséales (SSIM) du Ministère a instauré, en collaboration avec ses partenaires, diverses stratégies afin d'outiller les institutions muséales et ainsi leur permettre de définir des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés.

À la suite du projet pilote de traduction en langue des signes québécoise (LSQ) de l'exposition permanente *Territoires* au Musée de la civilisation de Québec, trois nouvelles expositions permanentes ont été traduites en LSQ, soit : *La Beauce : mythes et réalités*, au Musée Marius-Barbeau (Chaudière-Appalaches), *La main à la pâte* à La Pulperie de Chicoutimi (Saguenay-Lac-Saint-Jean) et *Espaces et Paysages* au Musée des beaux-arts de Sherbrooke (Estrie).

Des journées d'ateliers auprès des institutions muséales de l'île d'Orléans et de l'Abitibi-Témiscamingue ont été tenues pour définir des stratégies de développement des publics de proximité.

Une étude a été commandée par le SSIM et réalisée par l'Université de Sherbrooke sur le développement de publics pour les institutions muséales qui présentent des expositions en art contemporain. Ce projet de recherche vise particulièrement la clientèle des 15-25 ans. Les résultats de l'étude *Audit et guide pratique de communication marketing pour les institutions muséales qui présentent de l'art contemporain : Les 15-25 ans, clientèle de demain en art contemporain* peuvent être consultés sur le site du Ministère.

En 2009-2010, 55 % des institutions muséales soutenues par le Ministère ont réalisé des initiatives pour diversifier leur public dépassant ainsi la cible annuelle que le Ministère avait établie.

POURCENTAGE DES INSTITUTIONS MUSÉALES SOUTENUES QUI ONT DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉES AUX PUBLICS CIBLÉS, NOTAMMENT LES JEUNES ET LES PERSONNES ÂÎNÉES	
2009-2010	
Cible annuelle	50 %
Résultat	55 %

Bibliothèques publiques autonomes

Les bibliothèques publiques comptent parmi les lieux culturels les plus accessibles et les plus fréquentés. Elles ont modernisé et diversifié l'offre d'écrits et ont mis sur pied des activités d'animation et de sensibilisation à la lecture pour devenir de véritables lieux d'animation et de diffusion de la culture, où les nouvelles technologies occupent aujourd'hui une place de choix.

La mise en œuvre de stratégies ciblées contribue à la performance des bibliothèques publiques. Ainsi, en 2009-2010, on évalue à l'échelle du Québec que 95 % des bibliothèques publiques autonomes se sont dotées de telles stratégies adaptées aux publics ciblés. La cible annuelle est donc atteinte.

POURCENTAGE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUI ONT DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉES AUX PUBLICS CIBLÉS, NOTAMMENT LES JEUNES ET LES PERSONNES ÂÎNÉES		
	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	10 %	20 %
Résultat	90 %	95 %

En 3 jeu

L'apport des technologies numériques à la culture et aux communications

ORIENTATION 4

INTÉGRER LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DANS L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION, AUX CLIENTÈLES ET AUX PARTENAIRES

Le secteur de la culture et des communications vit des transformations importantes en raison du développement du numérique. La présence, l'accessibilité et la visibilité des contenus culturels francophones québécois dans le réseau numérique, mobile et sans frontières, représentent un défi de taille. Le Ministère veut assumer son leadership en s'assurant que la population de toutes les régions du Québec peut accéder facilement à des contenus numérisés culturels sur Internet. Les politiques et les programmes de soutien du Réseau ministériel de la culture et des communications doivent refléter la transformation rapide qui s'opère actuellement dans la production et la diffusion des contenus numériques culturels.

Axe 10 – L'accès aux contenus culturels numérisés

Objectif 10

Offrir aux Québécoises et Québécois l'accès à des contenus culturels numérisés sur Internet par le Portail culturel québécois

INDICATEUR 13

La réalisation du Portail culturel québécois

Cible triennale

Mise en ligne du Portail culturel québécois

Cible 2009-2010

Réalisation des travaux de production du Portail culturel québécois

Degré d'atteinte de la cible annuelle

Abandonnée

Résultats

En 2009-2010, à la suite de consultations entreprises par le Ministère sur cet objectif, la pertinence de maintenir comme moyen le Portail culturel québécois a été soulevée. En effet, la rapidité du développement d'Internet, le rôle du Ministère dans ce domaine d'affaires, l'investissement initial ainsi que les coûts récurrents sont les principaux facteurs de l'abandon du projet dans la forme prévue.

Par ailleurs, conscient de l'importance de l'accès à des contenus culturels numérisés québécois sur Internet pour la démocratisation, le développement et le rayonnement de la culture québécoise au Québec, la ministre a demandé au président et chef de la direction de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de diriger les travaux de consultation des différentes filières culturelles, en concertation avec le CALQ et le Ministère, qui permettront d'avoir un éclairage nouveau sur l'enjeu 3 concernant l'apport des technologies numériques à la culture et aux communications. De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a lancé des travaux et des consultations avec ses partenaires des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires ainsi qu'avec le réseau muséal afin de dresser un état de situation et de proposer un plan d'action à l'égard des problématiques liées à la numérisation dans ces réseaux. Ce rapport sera remis au Ministère au cours de l'année 2010-2011. Ces deux sources d'information permettront au Ministère de prendre position dans ce dossier au début de l'année 2011-2012.

Axe 11 – Les contenus numériques culturels

Objectif 11

De concert avec le Réseau ministériel de la culture et des communications, aider les clientèles et les partenaires à favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels

INDICATEUR 14

Le nombre de partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels

Cible triennale

Dix partenaires

Cible 2009-2010

Trois sociétés d'État et organismes gouvernementaux participants

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

L'aide aux clientèles et aux partenaires pour le développement de contenus numériques culturels repose sur la concertation au sein du réseau ministériel. Il importe donc d'associer les principales sociétés d'État et les organismes gouvernementaux concernés par les mutations technologiques à la réalisation de cet objectif.

C'est dans ce contexte que le comité regroupant des représentantes et des représentants du Ministère, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de la Régie du cinéma et de la Société de télédiffusion du Québec a poursuivi les travaux afin de déterminer les principaux enjeux et défis posés par l'introduction et le développement des technologies numériques en matière de culture et de communications. Un rapport a été déposé durant l'année à la ministre. La suite des travaux prévoit d'intégrer d'autres membres du Réseau ministériel de la culture et des communications comme les organismes de diffusion en muséologie⁵ et en arts de la scène⁶. Aussi, les travaux de consultations de la SODEC et de BAnQ mentionnés à l'indicateur 13 permettront de poursuivre l'atteinte de cet objectif.

NOMBRE DE PARTENAIRES QUI CONTRIBUENT AU PLAN D'ACTION SUR LES CONTENUS NUMÉRIQUES CULTURELS

	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	4 partenaires	3 partenaires
Résultat	4 partenaires	4 partenaires

5 Musée d'art contemporain de Montréal, Musée de la civilisation et Musée national des beaux-arts du Québec.

6 Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec.

En 4 jeu

L'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels

ORIENTATION 5

COORDONNER L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE À L'ÉGARD DES PROFESSIONS ARTISTIQUES

Le niveau de vie des artistes ainsi que les conditions de pratique de leur art sont des préoccupations récurrentes au Québec, particulièrement depuis deux décennies. Le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques. Cependant, il ne peut relever ce défi seul.

La participation de différents ministères et organismes gouvernementaux, notamment le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère des Finances, le ministère du Revenu et celui du Travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Régie des rentes du Québec, est essentielle afin qu'ils déterminent des moyens pour adapter leur prestation de services aux besoins spécifiques des artistes.

Par ailleurs, les statistiques actuellement accessibles sur les sources de revenus des artistes sont trop globales pour cibler précisément les efforts à faire afin d'améliorer les conditions de vie des artistes professionnels. En ce qui concerne la situation financière des organismes culturels, la participation du secteur privé est nécessaire, puisqu'elle contribuera à la diversifier et à la consolider.

Axe 12 – La connaissance des professions artistiques et de communications

Objectif 12

S'outiller pour mieux connaître les professions artistiques et de communications

INDICATEUR 15

Le pourcentage des professions artistiques et de communications ciblées qui ont fait l'objet d'une enquête

Cible triennale

50 % des professions artistiques et de communications ciblées

Cible 2009-2010

Réalisation d'une enquête sur deux professions artistiques et de communications

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ De 75 % à 99 %

Résultats

Conscient des limites des données disponibles auprès de Statistique Canada, le Ministère a pris l'initiative de réaliser de nouvelles enquêtes statistiques récurrentes sur les professions artistiques et de communications. Ces enquêtes permettront de combler les lacunes au chapitre de la connaissance de la rémunération et d'autres dimensions afin de mieux cerner la réalité socioéconomique des personnes qui exercent ces professions, ce qui aidera à mieux cibler les interventions ministérielles et gouvernementales.

Un nouveau partenaire, le Conseil québécois des ressources humaines en culture, s'est ajouté au comité de direction déjà composé du Ministère, de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles ainsi que des chercheuses et des chercheurs universitaires qui a élaboré un tronc commun de questions. Cette étape a été très importante, puisqu'elle constitue l'assise de ces enquêtes qui permettra de faire des comparaisons entre les professions. La préparation de ce questionnaire commun a nécessité un long et complexe travail de réflexion. Les données qui seront recueillies permettront de suivre l'évolution du nombre d'artistes par profession, de faire des croisements avec différentes variables comme la répartition du temps de travail (principale profession artistique et autre emploi artistique ou non), le revenu relié à l'emploi principal ou non et le type de rémunération (salaires, cachets, droits d'auteur, etc.).

La première enquête qui porte sur les écrivaines et les écrivains⁷ a été réalisée durant l'année. Les résultats seront connus en 2010. Le questionnaire de la deuxième enquête qui concerne les danseuses et les danseurs ainsi que les chorégraphes a été amorcé et sera finalisé en 2010-2011.

NOMBRE D'ENQUÊTES SUR LES PROFESSIONS ARTISTIQUES ET DE COMMUNICATIONS RÉALISÉES		
	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	Une enquête	Une enquête
Résultat	Aucune enquête (réalisation d'un questionnaire commun)	Une enquête sur les écrivaines et les écrivains

⁷ Ceux et celles qui ont publié au moins un livre au cours des dix dernières années (depuis 1999) et au moins deux livres depuis le début de leur carrière.

Axe 13 – Le filet de sécurité sociale

Objectif 13

Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes, de concert avec les partenaires gouvernementaux

INDICATEUR 16

Le nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes⁸

Cible triennale

Réaliser quatre actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes⁹

Cible 2009-2010

Réaliser deux actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes¹⁰

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

Comme première action, la ministre a annoncé, le 1^{er} avril 2009, la formation d'un comité présidé par M^e Jean-Paul L'Allier dont le mandat était d'entreprendre une vaste démarche de réflexion avec le milieu culturel sur l'application des deux lois sur le statut de l'artiste dans le contexte technologique et économique actuel. Le comité L'Allier a abordé la problématique du filet social pour les artistes travailleurs autonomes dans le cadre de ses travaux. Le rapport a été rendu public le 9 avril 2010.

Au chapitre de la transition de carrière et de la formation continue, le Ministère s'associe avec d'autres partenaires pour atteindre ses objectifs. La seconde action concerne la transition de carrière. Un projet pilote a été réalisé au cours de l'année 2009. On peut prendre connaissance du bilan de ce projet sur le site du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)¹¹. En ce qui a trait à la formation continue, l'intervention se situe sur le plan du soutien à la coordination des activités et du financement des projets. Les partenaires financiers du Ministère sont Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dont le CQRHC constitue l'un des comités sectoriels. Le Ministère, avec la participation du CALQ et de la SODEC, soutient des postes de coordination dans 13 conseils régionaux de la culture. La contribution financière des trois partenaires s'élève à 280 957 \$ en 2009-2010. La CPMT finance 12 postes de coordination œuvrant auprès des 19 associations ou regroupements d'artistes, tandis que l'aide d'Emploi-Québec sert à financer l'achat de formation par les artistes. Le Ministère et Emploi-Québec ont aussi financé la création du portail Le Filon, qui permet aux coordonnatrices ou aux coordonnateurs de partager leurs offres de formation et de mieux diriger les artistes qui s'adressent à eux.

8 Diffère de celui inscrit dans le Plan stratégique 2008-2011.

9 Diffère de celle inscrite dans le Plan stratégique 2008-2011.

10 *Idem.*

11 <http://www.cqrhc.com/>.

ORIENTATION 6

DÉVELOPPER LE FINANCEMENT PRIVÉ EN CULTURE

Le financement de la culture et des communications repose tant sur les revenus d'exploitation des organismes et sur l'aide privée que sur l'aide publique. En ce qui concerne plus spécifiquement le financement privé, le Ministère souhaite favoriser le rapprochement entre les milieux des arts et de la culture et le milieu des affaires. L'action de Placements Culture incarne très bien cette orientation en permettant l'appariement des dons reçus par les organismes des secteurs de la culture et des communications.

Axe 14 – Le partenariat entre les gens d'affaires et les organismes culturels

Objectif 14

Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels

INDICATEUR 17

Le nombre d'initiatives réalisées du Plan d'action sur l'investissement privé

Cible triennale

Six initiatives réalisées

Cible 2009-2010

Mise en ligne d'information sur le mécénat culturel
Préparation d'une brochure de sensibilisation au mécénat culturel
Sensibilisation et mobilisation du milieu des affaires par l'entremise des chambres de commerce

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ De 50 % à 74 %

Résultats

Les actions visant le développement du financement privé sont réalisées par l'équipe de Placements Culture, dont la gestion a été confiée au Conseil des arts et des lettres du Québec. Les autres partenaires sont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Société de développement des entreprises culturelles et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Des renseignements sur le mécénat culturel ont été colligés et seront mis en ligne à l'automne 2010 sur le site de Placements Culture. Aussi, différents documents, notamment une brochure, sur le même sujet ont été préparés et seront disponibles ultérieurement. Une tournée de sensibilisation et de mobilisation des régions, en voie d'être complétée, a permis de rencontrer de nombreux organismes : conférences régionales des élus, centres locaux de développement, municipalités régionales de comté, etc.

Par ailleurs, à la suite de l'évènement Québec horizon culture, le Ministère a inscrit deux actions en faveur du développement du financement privé de la culture et du mécénat culturel au Plan d'action Québec horizon culture 2009-2014. En 2009-2010, le Ministère a signé ainsi une entente tripartite avec la Chambre de commerce de Québec et le Centre local de développement de Québec sur le financement privé de la culture. Cette entente a pour objectif de soutenir des projets visant à accroître la participation du secteur privé au financement et au développement de la culture à Québec. Des investissements de 300 000 \$ sont prévus sur trois ans. Le Ministère a aussi signé une entente de 300 000 \$ sur trois ans avec la Chambre de commerce de Québec pour le développement du mécénat d'entreprise dans le domaine culturel, notamment par le soutien à des actions visant à rapprocher les milieux de la culture et des affaires.

NOMBRE D'INITIATIVES RÉALISÉES DU PLAN D'ACTION SUR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	2 initiatives	3 initiatives
Résultat	2 initiatives réalisées	2 initiatives réalisées

En 5 jeu

L'égalité entre les femmes
et les hommes

ORIENTATION 7

RENFORCER L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE VISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit entre les femmes et les hommes, des défis restent à relever en vue d'atteindre l'égalité de fait pour les femmes. Les situations d'inégalité constituent un frein pour l'épanouissement optimal des personnes. Afin de mieux soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux engagés en matière d'égalité. Trois axes d'intervention sont jugés prioritaires, réunissant plusieurs actions gouvernementales, soit les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ainsi que la violence à l'égard des femmes.

Axe 15 – Les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectif 15

Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR 18

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

Cible triennale

Deux étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2009-2010

État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

Les ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité, découlant de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, ont transmis les résultats de leurs actions pour les trois ans de ce plan.

Puisque le plan d'action est terminé, le Ministère a décidé de compiler ces données dans un bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2007-2010 plutôt que de se limiter à un état de situation annuel pour l'année 2009-2010.

Les données de ce bilan démontrent que 77,1 % des actions ont été entièrement réalisées et que 90 % des actions ont été réalisées à 75 % ou plus. Les investissements liés au plan d'action pour 2007-2010 totalisent un montant d'au moins 179 827 956 \$¹².

En plus des actions sous la responsabilité du Ministère¹³, plusieurs autres ont été réalisées par d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Pensons au développement du réseau des organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui appuie maintenant les Québécoises dans leurs projets d'entreprises dans onze régions du Québec. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a quant à lui mis sur pied un nouveau programme de financement pour les quinze organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, ce qui permet d'améliorer la situation économique des femmes.

Axe 16 – L'analyse différenciée selon les sexes

Objectif 16

Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes

INDICATEUR 19

Le nombre de politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

Cible triennale

Quinze politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux

Cible 2009-2010

Trois politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes¹⁴

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

Le plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, découlant de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, vise l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans au moins 15 projets d'envergure en relation avec la mission des ministères et des organismes. Les cibles visées annuellement par ce plan d'action sont respectivement de 6 projets pour 2007-2008, de 6 pour 2008-2009 et de 3 pour 2009-2010.

Au cours des années 2007-2008 et 2008-2009, 12 projets ont été proposés formellement. Au cours de la période 2009-2010, d'autres engagements des ministères et des organismes permettent de dépasser la cible triennale visée de 15 projets et d'atteindre un total de 19 projets. De plus, 4 autres projets ont été proposés par les conférences régionales des élus et par une grande ville.

NOMBRE DE PROJETS, MESURES, RÉFORMES OU SERVICES GOUVERNEMENTAUX QUI INTÈGRENT L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	6	6	3
Résultat	4	8	7

12 Ce montant est compilé en fonction des renseignements fournis par les ministères et organismes. Certains montants additionnels sont investis mais ne peuvent être comptabilisés en raison de l'indisponibilité des données. Notons qu'aucun investissement n'a été comptabilisé en ce qui concerne les travaux de promotion de l'équité salariale et le soutien auprès des entreprises, alors que le gouvernement y a consacré de nouvelles sommes en 2009-2010.

13 Les résultats de ces actions sont présentés à la section La politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

14 Cible annuelle modifiée pour être en harmonie avec les cibles fixées dans le plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Axe 17 – La violence à l'égard des femmes

Objectif 17

Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles

INDICATEUR 20

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Cible triennale

Deux étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2009-2010

Rapport synthèse de l'ensemble des engagements gouvernementaux du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Degré d'atteinte de la cible annuelle

→ De 75 % à 99 %

Résultats

L'état de situation annuelle de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, a été produit en avril 2010 et il rend compte des principales réalisations des ministères concernés.

Parmi l'ensemble des mesures du plan d'action, certaines sont sous la responsabilité du Ministère.

Le message de la sixième phase de la Campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale est de positionner les hommes face à la violence conjugale en leur donnant la parole et de responsabiliser les auteurs d'actes de violence dans un contexte conjugal. La diffusion de cette phase de la campagne s'est déroulée pendant les Journées d'action contre la violence faite aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2009. Elle a mis en avant un message (télévisuel, radiophonique et Web) percutant et a été soutenue par un affichage ciblé ainsi que par la diffusion d'un dépliant. Le gouvernement y a consacré 1,1 M\$.

En conformité avec l'engagement 19 du plan d'action, un contrat a été conclu entre le Ministère et l'Université de Montréal (plus particulièrement, le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes [CRI-VIFF]) pour la réalisation d'une recherche portant sur l'état de situation et les besoins prioritaires des services d'aide en matière de violence conjugale. Les résultats de cette recherche seront connus au cours de l'été 2010.

INDICATEUR 21

Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Cible triennale

Trois étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

Cible 2009-2010

État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

L'état de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, a été produit en avril 2010 et il rend compte des principales réalisations des ministères concernés.

Parmi l'ensemble des mesures du plan d'action, certaines sont sous la responsabilité du Ministère.

Réalisation de la deuxième phase de la Campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles

Cette phase a permis de sensibiliser la population aux formes les plus fréquentes d'agression sexuelle (âge et sexe des victimes, lieu de l'agression). Elle a pris appui sur les Statistiques 2007 sur les agressions sexuelles au Québec, produites par le ministère de la Sécurité publique (MSP), qui révèlent qu'au Québec, en 2007, 5 166 infractions ont été enregistrées par les corps de police. La majorité des agressions sexuelles ont été commises contre des victimes mineures et sept agressions sexuelles sur dix se sont produites dans une résidence privée. La diffusion de cette deuxième phase a eu lieu du 22 mars au 2 mai 2009. Le gouvernement y a consacré 1,3 M\$.

Réalisation de la troisième phase de la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles

Cette phase a mis l'accent sur la durée et la gravité des conséquences des agressions sexuelles dans la vie des victimes. Elle a servi aussi à faire connaître les services d'aide et de protection offerts aux victimes, notamment la ligne 1 888 933-9007 réservée à cette problématique. Cette troisième phase a débuté le 22 mars pour se terminer le 1^{er} mai 2010 dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Le gouvernement y a consacré 1,3 M\$.

Dans le cadre de la troisième phase de la Campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles, des dépliants ont été produits à l'intention des personnes âgées, des personnes handicapées et de la population en général. Ils seront diffusés aux ressources œuvrant auprès de ces personnes.

Le *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, produit par la Table de concertation sur les agressions sexuelles de Montréal, a été diffusé auprès des organismes communautaires susceptibles d'intervenir en matière d'agression sexuelle. Cet outil est offert en français, en anglais et en espagnol. Depuis 2007-2008, une somme de 70 736 \$ a été investie pour la réimpression et la traduction de ce guide.



En 6 jeu

Une organisation
attrayante et performante

ORIENTATION 8

ÊTRE UN MINISTÈRE ATTENTIF À SON PERSONNEL QUI PARTAGE
UNE PRÉOCCUPATION CITOYENNE AVEC SES PARTENAIRES

Le Ministère désire poursuivre ses efforts pour être une organisation attentive à son personnel, qui fait du sentiment d'appartenance une priorité et de la qualité de vie au travail, un engagement collectif. Le Ministère met en place de nouvelles pratiques de gestion qui visent le bien-être du personnel au travail et l'amélioration de la performance de l'organisation. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique en 2000, le Ministère a procédé à la refonte de son offre de services et de l'attribution de l'aide financière aux clientèles en tenant compte de la gestion axée sur les résultats.

Axe 18 – Un environnement de travail stimulant et valorisant

Objectif 18

Maintenir un environnement de travail favorisant le bien-être, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes

INDICATEUR 22

Le pourcentage de mesures réalisées du Plan d'action 2008-2011
Pour un climat organisationnel harmonieux

Cible triennale

80 % des mesures réalisées

Cible 2009-2010

État de situation de mi-parcours sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

Le plan d'action triennal Pour un climat organisationnel harmonieux a été lancé en mai 2008. Il comporte 41 mesures réparties dans 7 modules. Toutes les mesures prévues au plan d'action en 2009-2010 ont été entamées et ont fait l'objet d'un suivi. Ainsi, à la lumière des données recueillies, nous constatons que 71 % des mesures prévues durant l'année ont été réalisées ou progressent de façon satisfaisante. Ce résultat témoigne non seulement de l'adhésion de tout le personnel à l'amélioration du climat de travail, mais également de sa contribution et de son engagement dans la réalisation quotidienne d'actions favorisant un climat harmonieux.

Par ailleurs, une évaluation qualitative de mi-parcours sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail a été réalisée. Ainsi 6 groupes de discussion, réunissant 53 gestionnaires, employées et employés représentatifs de l'ensemble du Ministère, ont eu lieu. Un rapport a été déposé le 6 avril 2010.

Axe 19 – La gestion axée sur les résultats

Objectif 19

Appuyer nos partenaires dans le développement de la gestion axée sur les résultats

INDICATEUR 23

Le taux de satisfaction moyen des partenaires qui ont suivi l'atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats

Cible triennale

Un taux de satisfaction moyen de 80 %

Cible 2009-2010

Un taux de satisfaction moyen de 80 %

Degré d'atteinte de la cible annuelle

➔ 100 %

Résultats

Le Ministère offre des ateliers de formation pour améliorer la compréhension et l'application des principaux concepts de la gestion axée sur les résultats aux partenaires des secteurs de la culture, des communications et de la condition féminine. L'atelier de formation vise à établir un vocabulaire commun pour les principaux concepts de cette approche de gestion, et à faciliter l'appropriation des outils de planification et de reddition de comptes mis en place dans le cadre de ses programmes de soutien financier.

Au cours de l'année 2009-2010, les spécialistes en évaluation de programmes du Ministère ont offert l'atelier de formation à quatre reprises à des partenaires du Ministère, touchant 49 personnes. Le taux de satisfaction moyen est de 86 % pour cette période.

De plus, afin d'appuyer la mise en place de la gestion axée sur les résultats, l'atelier a été offert à des membres du personnel du Ministère qui supervisent certains axes de l'entente de développement culturel avec la Ville de Montréal.

Mentionnons que des personnes représentant le ministère du Conseil exécutif ont également assisté à l'un des ateliers de formation donnés au cours de l'année. Des échanges ont eu lieu et pourraient mener à l'élaboration d'une présentation sur les pratiques ministérielles de cette approche de gestion.

TAUX DE SATISFACTION MOYEN DES PARTENAIRES QUI ONT SUIVI L'ATELIER DE FORMATION SUR LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

	2008-2009	2009-2010
Cible annuelle	80 %	80 %
Résultat	90 %	86 %

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes. Voici les résultats de 2009-2010 :

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi avec courtoisie, attention, diligence, respect et équité la clientèle. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité. L'information communiquée à la clientèle était claire, concise, fiable et compréhensible.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcccf.gouv.qc.ca ou à l'adresse cond.fem@scf.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande.

Aussi, une réponse a été formulée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information adressées au Ministère par courrier dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.

La totalité des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère. Aussi, le Ministère a réalisé des travaux de normalisation pour rendre accessibles aux personnes handicapées les principaux sites Web qu'il entretient. Les personnes à mobilité réduite ont accès aux bureaux du Ministère.

Le traitement des demandes

Le Ministère a offert un accès direct au service en ligne transactionnel sécurisé appelé di@pason. Les délais moyens obtenus à la suite du traitement des différentes demandes pour tous les types de services d'aide financière sont présentés dans le tableau suivant.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS			
Engagements	Délai moyen obtenu en jours ouvrables		Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2008-2009	2009-2010	
En matière de culture et de communications			
Demande d'aide financière			
Demande d'inscription au système électronique de gestion des demandes d'aide financière	2,5	2,3	2
Admissibilité de la demande du demandeur d'aide financière produite dans di@pason	12,1	10	10
Demande d'autorisation ou de permis			
Accusé de réception à toute demande d'autorisation de restauration d'un bien classé en vertu de la Loi sur les biens culturels	ND ¹⁵	ND ¹⁶	10
Autorisation de restauration d'un bien classé une fois la demande acceptée	3,4	3,3	10
Permis de fouille archéologique une fois la demande acceptée	6,4	8,0	10
Demande d'agrément			
Délivrance du certificat d'agrément une fois le dossier complet	18,2	50,7 ¹⁷	20
Demande de recommandation			
Réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministère du Revenu du Québec à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	47,5 ¹⁸	18,9	20
En matière d'égalité entre les femmes et les hommes			
Demande d'aide financière			
Envoi d'un accusé de réception, en période d'inscription, à toute demande de financement formulée par courrier suivant la réception de la demande	0,4	3,6	10
À la suite de l'analyse de la demande, envoi d'une lettre d'acceptation ou de refus à l'organisme suivant la décision de la ministre	3	3	30

15 Ce sont les municipalités qui reçoivent les demandes et qui les transmettent au Ministère.

16 *Idem.*

17 Le traitement des demandes d'agrément a dû être suspendu durant le processus de nominations au Conseil consultatif de la lecture et du livre. Les nominations sont en vigueur depuis le 18 février 2010.

18

Le processus mis en place pour compiler les données sur une base annuelle a permis de constater, en 2008-2009, un écart entre le délai moyen ciblé initialement et le délai obtenu. Partant de ce constat, des mesures ont été instaurées afin de revoir le mode de traitement de ces requêtes de façon à respecter dès 2009-2010 les engagements à cet égard de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Le traitement des plaintes

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Ministère a reçu et traité 25 communications verbales ou écrites de citoyennes et de citoyens insatisfaits. De ce nombre, 5 communications peuvent être considérées comme des plaintes spécifiquement adressées au Ministère. Dans 11 communications se trouvaient des commentaires ou des demandes d'information, alors que dans le cas de 9 autres les demandes ont été redirigées, avec l'accord des personnes, vers d'autres organisations au sein de l'appareil gouvernemental, dont trois sociétés d'État du portefeuille ministériel. Le traitement de chacune de ces demandes a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements du Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Enfin, parmi les plaintes reçues à la direction responsable de l'application de la Politique de gestion des plaintes du Ministère, aucune ne concernait les engagements exprimés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

L'évaluation de programmes

L'évaluation périodique des programmes est une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats. Le Ministère entend contribuer à l'implantation d'une véritable culture d'évaluation de programmes continue. Ainsi, de façon à actualiser en permanence ses interventions, il est prévu un examen régulier de tous les programmes de subventions afin d'en réévaluer tant la pertinence que l'atteinte des résultats.

C'est dans ce contexte qu'en 2009-2010, trois évaluations ont été réalisées :

- › celle du Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales reconnues;
- › celle du Programme d'aide au fonctionnement pour les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);
- › celle de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Ces évaluations, dont les rapports finaux sont attendus en 2010, alimenteront les travaux d'actualisation des programmes et des politiques, et contribueront à l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes.

L'éthique au Ministère

En 2009-2010, les actions entreprises afin de promouvoir une culture éthique au Ministère se sont poursuivies en cohérence avec le Plan d'action ministériel en éthique 2008-2011. Les activités de sensibilisation du personnel à l'occasion des séances d'accueil des nouvelles personnes engagées ont joint 47 personnes. Un très fort pourcentage de gestionnaires, soit plus de 90 %, ont reçu une formation et les concepts de la gestion éthique leur sont dorénavant familiers. Le service-conseil a pour sa part traité 9 demandes de façon diligente.

4 LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Au 31 mars 2010, le Ministère comptait 419¹⁹ employées et employés (347 réguliers et 72 occasionnels). Cela correspond à 401 équivalents à temps complet (ETC), soit 328,2 ETC réguliers et 72,8 ETC occasionnels, utilisés pendant l'année 2009-2010.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS 2010 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE		
Grande unité administrative	Personnel	
	Régulier	Occasionnel
Bureau de la sous-ministre	59	13
Direction générale de l'administration	66	11
Sous-ministériat à l'action territoriale	136	21
Sous-ministériat des politiques, du patrimoine, de la muséologie et des communications	67	22
Secrétariat à la condition féminine	19	5
Total	347	72

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI				
Catégorie d'emploi	2009		2010	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Administrateur d'État	5	1,1 %	4	0,9 %
Cadre	36	8,1 %	34	8,1 %
Professionnel	257	58,1 %	253	60,4 %
Technicien	76	17,2 %	74	17,7 %
Personnel de bureau	67	15,2 %	54	12,9 %
Ouvrier	1	0,3 %	0	0,0 %
Total	442	100,0 %	419	100,0 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE				
Région administrative	2009		2010	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Capitale-Nationale	318	71,9 %	305	72,8 %
Montréal	41	9,3 %	38	9,1 %
Autres régions	83	18,8 %	76	18,1 %
Total	442	100,0 %	419	100,0 %

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE				
Groupe d'âge	2009		2010	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	101	22,9 %	99	23,6 %
35 ans et plus	341	77,1 %	320	76,4 %
Total	442	100,0 %	419	100,0 %

Le taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme de l'année 2009-2010 pour des motifs de santé est de 3,6 %. Le nombre moyen de jours d'absence pour ce type de motifs est de 9,3 jours au Ministère, comparativement à 12,7 jours pour l'ensemble du personnel régulier de la fonction publique.

Le taux de roulement

Le taux de roulement ministériel du personnel régulier est de 17,5 %. Ce taux présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Les départs comprennent les départs à la retraite, les mutations vers un autre ministère ou organisme et les démissions. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Retraites} + \text{mutations sorties} + \text{promotions avec concours sorties} + \text{démissions}}{\text{Population au 1}^{\text{er}} \text{ avril 2009}}$$

Le grand nombre de départs à la retraite et l'augmentation des mutations à la suite du gel d'embauche par recrutement ont exercé des pressions importantes sur le taux de roulement.

La gestion de l'effectif

Dans le contexte actuel du vieillissement de la population, le nombre de départs à la retraite est en hausse pour l'ensemble de la fonction publique. La réalisation d'un exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012, a été menée par le Ministère en mars 2009 afin de bien cerner l'ampleur du phénomène en ce qui concerne son effectif. Selon ces prévisions, le nombre de départs à la retraite connaîtra une hausse significative au cours des trois années étudiées. Le nombre total de départs prévus pour les trois années était de 85, ce qui correspond à 22 % de l'effectif régulier autorisé. En 2009-2010, le nombre réel de départs à la retraite a été de 37, ce qui est relativement conforme aux prévisions.

Le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif permettant l'atteinte des objectifs de réduction de l'effectif et le maintien d'une offre de services de qualité tout en conservant l'effectif en région.

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année 2009-2010 est de 250 042 \$, soit 149 117 \$ en coût direct et 100 925 \$ en coût indirect. L'ensemble des formations reçues par le personnel régulier et occasionnel du Ministère totalise environ 1 302 jours.

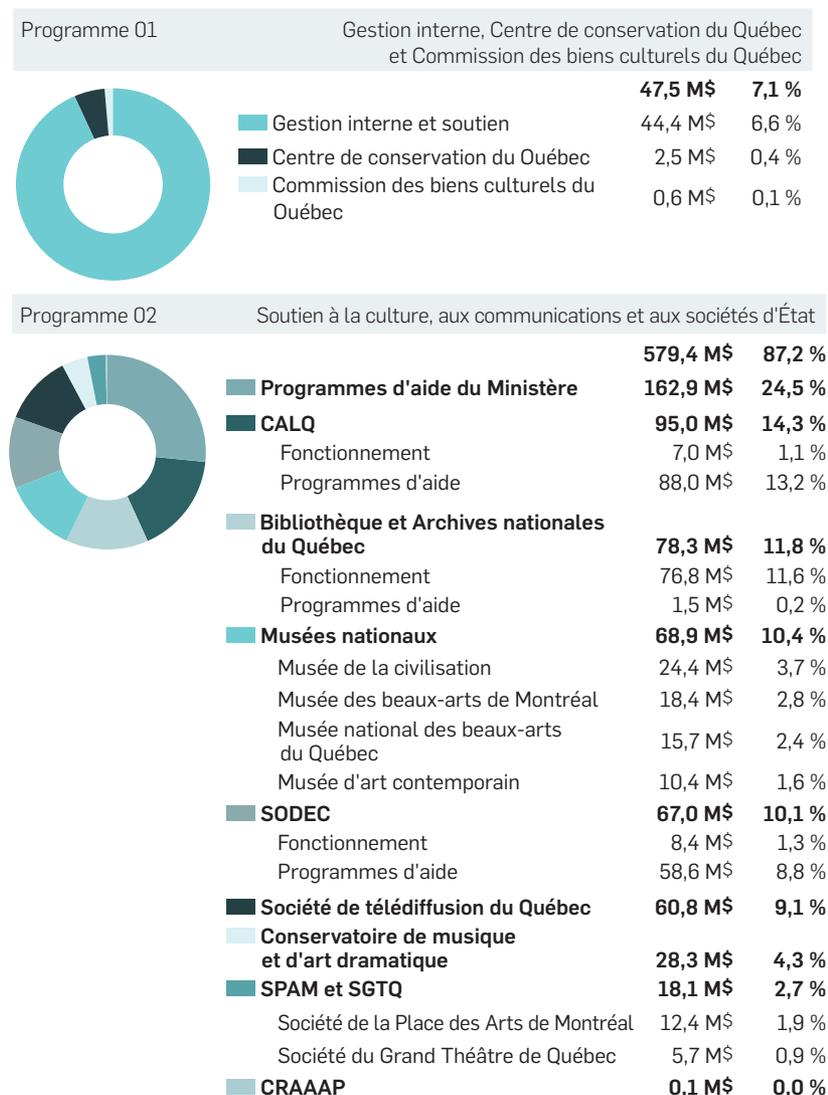
Les ressources budgétaires

Les dépenses 2009-2010 totalisent 664,7 M\$. Les grandes composantes ainsi que leur part respective s'établissent comme suit :

- > 47,5 M\$ pour la gestion interne, le Centre de conservation du Québec et la Commission des biens culturels du Québec (Programme 01);
- > 579,4 M\$ pour le soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État (Programme 02);
- > 25,7 M\$ pour les organismes de la Charte de la langue française (Programme 03);
- > 12,1 M\$ pour la Condition féminine (Programme 04).

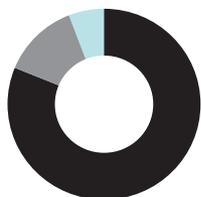
Le budget initial de dépenses du Ministère inscrit au Livre des crédits 2009-2010 était de 668,0 M\$. L'écart entre ce montant et les dépenses de 664,7 M\$ s'explique notamment par une suspension du droit d'engager des crédits. Aussi, la diminution des effectifs à la suite de départs à la retraite occasionne également une variation des coûts du Ministère.

Les grandes composantes du budget de dépenses du Ministère²⁰ 2009-2010



Programme 03

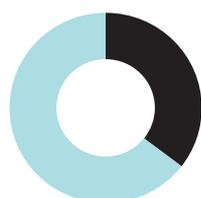
Charte de la langue française



	25,7 M\$	3,9 %
■ Office québécois de la langue française	21,4 M\$	3,3 %
■ Coordination de la politique linguistique	2,8 M\$	0,4 %
■ Conseil supérieur de la langue française	1,5 M\$	0,2 %

Programme 04

Condition féminine



	12,1 M\$	1,8 %
■ Conseil du statut de la femme	4,3 M\$	0,6 %
■ Secrétariat à la condition féminine	7,8 M\$	1,2 %

Les ressources informationnelles

En 2009-2010, le Ministère a investi des efforts importants dans des projets de transformation organisationnelle permettant d'améliorer le service direct aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises. Ces projets sont liés aux enjeux stratégiques du Ministère et ils répondent à la volonté gouvernementale de favoriser la prestation électronique de services auprès de ses clientèles.

Les services en ligne

Le Ministère a poursuivi les travaux entrepris au cours des dernières années pour offrir des services en ligne. Les principales réalisations sont :

- › l'ajout dans di@pason du formulaire d'aide financière aux immobilisations relatif à l'intervention sur une œuvre d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;
- › l'allègement de certains formulaires de demande d'aide financière;
- › l'ajout d'une section « Accès à l'information », pour se conformer à la nouvelle règle gouvernementale, dans le site Web ministériel et dans quatre sites sectoriels de nature institutionnelle, soit le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat à la politique linguistique, le Centre de conservation du Québec et la Commission des biens culturels du Québec;
- › l'ajout de nouvelles zones d'information en page d'accueil du site Web ministériel et la bonification de l'affichage de l'ensemble du site;
- › la refonte du site Web du Secrétariat à la politique linguistique;
- › l'amélioration du site Web de l'Adresse symphonique;
- › la mise en ligne du site Web sur la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée;
- › la normalisation de certains éléments des sites Web sous la responsabilité du Ministère selon les nouvelles normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le soutien à la prestation des services

Les technologies de l'information sont aujourd'hui essentielles pour répondre aux besoins de l'administration gouvernementale en vue d'améliorer la prestation de services. Les projets réalisés sont :

- › la simplification de l'utilisation du système des requêtes administratives ministérielles;
- › la mise en place de nouveaux traitements pour la reddition de comptes en ce qui a trait aux comptes publics;
- › le développement de nouvelles fonctionnalités permettant l'ajout d'une interaction du système de gestion budgétaire relative à l'aide financière avec le système financier du gouvernement du Québec (SAGIR);
- › la mise en place de nouveaux traitements relatifs à la gestion des demandes de travaux sur les biens patrimoniaux.

La modernisation des processus de travail

Au cours de la dernière année, le Ministère a analysé de nouvelles solutions pour la modernisation de sa prestation de services. Les analyses ont porté sur les éléments suivants :

- › le système de soutien à la gestion du nouveau projet de loi sur le patrimoine;
- › le système de planification et de contrôle des activités du CCQ;
- › le système d'inscription en ligne des artistes pour les projets d'intégration des arts à l'architecture;
- › le référentiel commun d'adresses;
- › le système de gestion intégrée des documents;
- › la refonte de l'intranet ministériel;
- › la faisabilité technique et financière de la migration des postes de travail au système d'exploitation Linux, en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux;
- › l'adaptation du système di@pason pour le traitement en ligne des demandes d'aide financière en collaboration avec le CALQ.

Globalement, l'ensemble des travaux en ressources informationnelles ont permis :

- › l'amélioration de l'offre de services en ligne en matière d'aide financière;
- › la diminution des efforts relatifs à la production des rapports pour soutenir la reddition de comptes;
- › la diffusion de toute l'information pertinente relativement au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels;
- › l'amélioration des sites Web ministériels;
- › la systématisation et l'uniformisation des processus relatifs à la gestion de l'aide financière et des requêtes administratives ministérielles;
- › la définition et l'évaluation de solutions d'affaires conformes aux attentes de modernisation gouvernementale;
- › l'amélioration du niveau de sécurité par l'ajout d'infrastructures technologiques assurant la continuité des fonctions stratégiques du Ministère en cas de sinistre;
- › l'amélioration des outils de travail du personnel du Ministère.

5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité dans la fonction publique

Le Ministère souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les tableaux suivants présentent les données sur l'embauche et la représentativité de ces divers groupes.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2009-2010					
	Régulier ²¹	Occasionnel ²²	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	4	40	84	15	143

NOMBRE D'EMPLOYÉES ET D'EMPLOYÉS EN PLACE AU 31 MARS 2010		
Régulier	Occasionnel	Total
347	72	419

21 Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

22 Ces données excluent les employées et les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. Le taux d'embauche ministériel de membres de groupes cibles dans l'effectif régulier qui est de 25 % respecte donc l'objectif gouvernemental.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2009-2010							
Nombre de membres de groupes cibles embauchés							
Statuts d'emploi	Embauche totale 2009-2010	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ²³
Régulier	4	1	0	0	0	1	25,0 %
Occasionnel	40	4	1	0	0	5	12,5 %
Étudiant	84	12	1	0	2	15	17,9 %
Stagiaire	15	5	0	0	0	5	33,3 %
Total	143	22	2	0	2	26	18,2 %
Taux d'embauche par groupe cible ²⁴		15,4 %	1,4 %	0 %	1,4 %	18,2 %	

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI						
Années	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total	
2006-2007	29,0 %	3,5 %	20,0 %	0,0 %	14,3 %	
2007-2008	25,0 %	5,0 %	31,0 %	20,0 %	24,4 %	
2008-2009	25,0 %	5,3 %	23,2 % ²⁵	16,7 %	19,7 %	
2009-2010	25,0 %	12,5 %	17,9 %	33,3 %	18,2 %	

23 Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées dans un statut d'emploi donné et l'embauche totale de ce statut en 2009-2010.

24 Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2009-2010.

25 Donnée révisée.

L'objectif gouvernemental de la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle à atteindre est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

Représentativité de membres de groupes cibles

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE						
Groupes cibles	2008		2009		2010	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	23	6,2 %	23	6,3 %	17	4,9 %
Autochtones	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Anglophones	5	1,4 %	4	1,1 %	3	0,9 %
Personnes handicapées	4	1,1 %	3	0,8 %	2	0,6 %
Total	33	8,9 %	31	8,5 %	23	6,6 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2010 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI												
Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	0	0	12	5,9	3	4,6	2	4,9	0	0	17	4,9
Autochtones	0	0	1	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0	1	0,3
Anglophones	0	0	3	1,5	0	0,0	0	0,0	0	0	3	0,9
Personnes handicapées	0	0	0	0,0	1	1,5	1	2,4	0	0	2	0,6
Total	0	0	16	7,9	4	6,1	3	7,3	0	0	23	6,6

Représentativité des femmes

Pour l'année 2009-2010, le taux d'embauche des femmes s'élève à 61,5 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 52,6 % dans des emplois d'encadrement et 60,9 % dans des emplois de la catégorie du personnel professionnel.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2009-2010					
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	2	20	57	9	88
Taux d'embauche ²⁶	50,0 %	50,0 %	67,9 %	60,0 %	61,5 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2010							
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ²⁷	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	38	202	66	41	0	0	347
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	20	123	49	40	0	0	232
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	52,6 %	60,9 %	74,2 %	97,6 %	0	0	66,9 %

26 Se référer au tableau Personnel embauché en 2009-2010 à la page 55.

27 Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi. Aussi, la Direction des ressources humaines a fait la promotion auprès des gestionnaires du Ministère du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Durant l'année 2009-2010, personne n'a été accueilli par l'intermédiaire de ce programme. Aucun projet n'a été soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de ce programme en prévision des cohortes débutant au printemps 2010.

L'allègement réglementaire

Le Ministère, de par sa mission, n'est pas visé par le plan d'action *Simplifier la vie des entreprises* ainsi que par l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement économique *L'avantage québécois*, qui consiste à réduire de 20 % le coût des formalités administratives imposées aux entreprises. Il importe, toutefois, de souligner qu'au cours des dernières années, le Ministère a fourni des efforts particuliers pour alléger le fardeau administratif de ses clientèles par une révision et une simplification de ses programmes d'aide financière et en offrant, par l'entremise de di@pason, une prestation électronique de ses services conformément aux objectifs du gouvernement en ligne. Il est important de rappeler que les actions concrètes destinées à réviser, à simplifier et à réduire le fardeau administratif rattaché aux programmes gouvernementaux souscrivent aux mêmes objectifs que ceux préconisés en matière d'allègement réglementaire et administratif.

Le suivi de la politique linguistique

Conformément à la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a, au cours de l'exercice 2009-2010, assuré le suivi de sa politique ministérielle adoptée en décembre 1999. Au cours de cette période, les directions ont formulé deux demandes d'information relativement à l'application de la politique linguistique ministérielle.

L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi sur l'accès et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a reçu et traité 82 demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1). Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, DU 1^{er} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

Type de réponse fournie	Nombre	Pourcentage
Réponse positive	23	28 %
Réponse négative ²⁸	20	24 %
Réponse partielle (art. 14)	25	31 %
Demande retirée par le requérant	1	1 %
Demande en traitement au 31 mars 2010	13	16 %
Total	82	100 %

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS, DU 1^{er} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

Délai de réponse	Nombre	Pourcentage
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	43	52 %
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	25	31 %
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	1	1 %
Demande en traitement au 31 mars 2010	13	16 %
Total	82	100 %

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

En 2009-2010, des efforts importants ont été investis dans la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels afin de respecter les échéanciers. Ainsi, le 29 novembre 2009 a été mise en ligne une nouvelle section du site Web du Ministère intitulée « Accès à l'information » où l'on trouve la liste des documents ou des informations à diffuser conformément à l'article 4 de ce règlement. À l'automne 2009, le Ministère a produit des outils d'accompagnement, tels des guides, des processus de travail et des grilles d'analyse, afin d'aider le personnel dans l'application de ce règlement et a offert des séances de formation au personnel le plus directement touché par les dispositions de ce règlement.

28 Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

Le plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est responsable de certaines actions prévues dans le plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Voici les résultats obtenus en 2009-2010 dans le cadre de ces actions :

ORIENTATION 1

POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

Objectif 1.1

Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

Action 6 : Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université

Des outils ou des interventions ont été réalisés pour les clientèles visées par cette action afin de promouvoir les rapports égalitaires.

Services de garde

En collaboration avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le Ministère a réalisé un tournage dans quatre services de garde et a analysé comment y sont vécus les rapports égalitaires entre les garçons et les filles. Au cours de la prochaine année, les connaissances acquises par ces travaux permettront de mettre au point un outil de promotion des rapports égalitaires destiné aux services de garde.

Primaire et secondaire

Le Ministère, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Secrétariat aux affaires autochtones, lançait en 2009-2010 la deuxième édition de deux appels de projets visant la promotion des rapports égalitaires entre les filles et les garçons; l'un auprès des établissements scolaires primaires et secondaires, l'autre auprès des organismes éducatifs autochtones. Dix-neuf projets auprès du réseau scolaire et cinq projets auprès d'organismes autochtones ont été soutenus. De plus, le Ministère finance, depuis 2007, des formations et la production d'outils pour contrer l'hypersexualisation. De façon complémentaire, la production d'un documentaire sur l'hypersexualisation par l'Office national du film du Canada (ONF) s'adressant aux jeunes a été appuyée. La parution de ce documentaire est prévue pour juin 2010.

Charte pour une image corporelle saine et diversifiée

La Charte pour une image corporelle saine et diversifiée a été dévoilée en octobre 2009. Elle a été rédigée par un groupe de travail formé de représentantes et de représentants de l'industrie de la mode, de la publicité et des médias, de spécialistes et de responsables des ministères concernés. Une stratégie de mise en œuvre de la Charte a été définie afin d'orienter l'élaboration d'un plan d'action pour les prochaines années.

La Charte a pour objectifs de promouvoir une image corporelle saine et diversifiée, et de favoriser l'engagement du milieu de la mode, de la publicité, des médias ainsi que certains secteurs gouvernementaux tels la santé et l'éducation. Elle vise à encourager la mobilisation de la société autour de l'image corporelle, des problèmes liés à la préoccupation excessive à l'égard du poids, de l'anorexie nerveuse et de la boulimie.

ORIENTATION 2

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Objectif 2.1

Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire

Action 16 : Diversifier les choix de programmes d'études

De nombreuses actions sont entreprises par le gouvernement du Québec pour diversifier les choix scolaires des filles, en particulier vers les champs techniques et scientifiques. Conformément à la politique, il importe de favoriser également la présence des hommes et des garçons dans des rôles de soins et d'éducation aux personnes afin de briser les stéréotypes et de susciter des modèles masculins dans ces domaines. Un comité interministériel sur la mixité des choix scolaires, coordonné par le Ministère, a poursuivi ses travaux, et plusieurs initiatives ont été réalisées : sensibilisation du public, soutien à une offre de stage dans des métiers atypiques, etc.

Objectif 2.3

Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect

Action 29 : Analyser la problématique de l'équité salariale entre les femmes et les hommes artistes en création ou en interprétation afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et celle des hommes du milieu des artistes

En 2007-2008, la rémunération annuelle moyenne du personnel artistique permanent dans les organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec (314 organismes) était de 33 673 \$ pour les femmes (384 personnes) et de 39 718 \$ pour les hommes (422 personnes). Selon cette compilation, un écart de 6 045 \$ (15,2 %) en faveur des hommes est observé.

ORIENTATION 5

POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

Objectif 5.1

Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles

Action 49 : Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes

La sixième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale a été diffusée du 25 novembre au 6 décembre 2009. Un porte-parole masculin bien connu du public a lancé un appel à la solidarité. Un message télévisuel, radiophonique et Web percutant ainsi qu'un affichage ciblé et la diffusion d'un dépliant ont été les principaux outils.

La troisième phase de la campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions sexuelles a été diffusée du 22 mars au 1^{er} mai 2010. Elle met l'accent sur la gravité des conséquences d'une agression sexuelle dans la vie des victimes. Elle a servi aussi à faire connaître les services d'aide et de protection offerts aux victimes et la nouvelle ligne de référence sans frais. Plusieurs moyens de communication ont été choisis pour la réalisation de cette troisième phase, notamment la diffusion d'un message publicitaire télévisé (de 45 et de 30 secondes), la diffusion de trois dépliants d'information sur les agressions sexuelles à l'intention des personnes âgées, des personnes handicapées et du grand public, la mise en ligne d'un microsite Web aux adresses www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca et www.SexualAssault.gouv.qc.ca, la mise en ligne d'une vidéo virale et de deux publicités interactives ainsi que la diffusion d'une affiche en panneaux numériques.

Action 50 : Mener des recherches sur les programmes de prévention de la violence en collaboration avec les organismes des secteurs parapublic et communautaire concernés par la problématique de la violence faite aux femmes

La réalisation de la recherche intitulée *L'état de situation et les besoins prioritaires du service d'aide en matière de violence conjugale* par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) de l'Université de Montréal s'est poursuivie. Cette recherche a été menée en étroite collaboration avec les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et des services pour conjoints violents.

Les résultats de cette recherche permettront notamment de définir les besoins des clientèles aux prises avec la violence conjugale. Aussi, les recommandations contenues dans ce rapport serviront à alimenter la réflexion des membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, responsable de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

Action 51 : Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de la Justice (MJQ) sont conjointement responsables de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

Ce plan d'action regroupe les 72 engagements de huit ministères et d'un secrétariat directement concernés par la problématique de la violence. Chacun des ministères et le secrétariat produisent annuellement un bref état sur la réalisation de leurs engagements respectifs. Ces renseignements sont colligés une fois l'an et portent sur l'année précédente, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ainsi, le Ministère et le MJQ ont produit l'état de la mise en œuvre des mesures réalisées ou en cours de réalisation pour l'année 2009 de l'ensemble des ministères concernés.

Action 54 : Élaborer et rendre public le Plan d'action gouvernemental quinquennal 2008-2013 en matière d'agression sexuelle ainsi qu'en assurer la mise en œuvre

Chacun des ministères et le secrétariat partenaires de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle produisent annuellement un bref état sur la réalisation de leurs engagements respectifs. Ces renseignements sont colligés une fois l'an et portent sur l'année précédente, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ainsi, le Ministère et le MJQ ont produit l'état de la mise en œuvre des mesures réalisées ou en cours de réalisation pour l'année 2009 de l'ensemble des ministères concernés.

ORIENTATION 6

VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Objectif 6.1

Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir

Action 57 : Maintenir le programme *À égalité pour décider* jusqu'en 2008

Par des décisions du Conseil des ministres et du Conseil du trésor, ce programme a été reconduit en 2008 pour les prochaines années. En 2009-2010, 33 projets visant l'augmentation de la présence des femmes au sein des instances décisionnelles dans différentes régions du Québec ont été financés par ce programme. L'enveloppe budgétaire totale attribuée est de 1 M\$.

Action 58 : Concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir

L'entente entre le Ministère et l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour la mise en place du Centre de développement Femmes et Gouvernance s'est poursuivie.

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, quatre Écoles Femmes et démocratie ont été réalisées, et une vingtaine de sessions « Leadership et participation » ont été offertes à Québec et en région pour atteindre au moins 100 participantes. Par ailleurs, une cinquantaine de femmes et quelques hommes participent à un programme de mentorat.

Action 60 : Soutenir l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics

Le gouvernement s'est donné pour objectif de favoriser une plus grande participation des femmes aux conseils d'administration des organismes publics visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. La représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État est passée de 27,5 % au 7 avril 2006 à 45,1 % au 31 mars 2010, ce qui représente une augmentation de 64 %.

Objectif 6.2

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale

Action 62 : Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus

Au 31 mars 2010, les 21 conférences régionales des élus ont conclu des ententes en matière d'égalité avec le Ministère. Ces ententes permettent la réalisation de projets régionaux qui favorisent, entre autres, l'égalité économique, la participation des femmes aux instances locales et régionales ainsi que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans la gouvernance régionale.

Trois actions complémentaires sous la responsabilité du Ministère se sont ajoutées au plan d'action 2007-2010 en matière d'égalité. En voici les résultats :

Action : Création d'un guide sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Le guide d'information *À parts égales, à part entière – L'Égalité entre les femmes et les hommes au Québec* vise à informer et à faciliter l'intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants aux valeurs de la société québécoise, dont celle de l'égalité entre les sexes. Il rassemble des renseignements sur l'égalité à l'école, dans la famille, sur le marché du travail, en matière de sécurité et d'intégrité de la personne, en santé et sur l'accès à la participation civique.

Ce sont 23 050 copies de ce guide qui ont été imprimées en français, de même que 4 000 en anglais et 2 000 en espagnol. Le guide est distribué à l'étranger aux personnes candidates à l'immigration et, au Québec, aux groupes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles ainsi qu'à nos partenaires nationaux, régionaux et municipaux. De plus, il a été diffusé sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine. Des versions électroniques sont disponibles en portugais, en créole, en roumain, en arabe et en mandarin.

Action : Placer l'égalité au cœur de la diversité

Douze projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles sont subventionnés dans le cadre de cette action pour promouvoir la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles. Les organismes subventionnés se situent dans cinq régions du Québec, soit Montréal, la Capitale-Nationale, la Montérégie, l'Estrie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Action : Partager une culture égalitaire

La mesure Partager une culture égalitaire vise à conclure des ententes avec des villes intéressées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en association avec les groupes de leur territoire œuvrant auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Parmi les ententes triennales (2008-2011) signées avec les six villes ciblées en raison de l'importance de la population immigrante au sein de leur communauté (Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Québec), plusieurs projets ont débuté en 2009-2010, tels que :

- › l'élaboration d'une trousse d'animation portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que sur les services de la Ville en la matière pour promouvoir les modèles et les comportements égalitaires auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles;
- › la tenue d'ateliers d'information et d'échanges avec des femmes immigrantes et des communautés culturelles jointes par l'entremise des écoles et des habitations à loyer modique (HLM) afin de briser leur isolement;
- › la tenue d'activités de réseautage afin de développer l'employabilité et la capacité entrepreneuriale des femmes immigrantes et des communautés culturelles;
- › la mise en place d'un réseau de marrainage pour faciliter l'accès des femmes immigrantes au conseil municipal.

Le plan d'action 2008-2013 gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*

Le 29 octobre 2008, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), a rendu publique la politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée*, accompagnée d'un plan d'action. La Politique a pour objectif de corriger les situations de discrimination et d'inégalité qui touchent les Québécoises et les Québécois des communautés culturelles, particulièrement les minorités visibles. Le plan d'action, d'une durée de cinq ans, comprend trois orientations, 21 mesures et 106 moyens d'action, dont 12 sont du ressort du Ministère ou des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre. Voici les résultats obtenus en 2009-2010 :

ORIENTATION A

RECONNAÎTRE ET CONTRER LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

Mesure 1.2

Accroître l'éducation aux droits et informer sur les recours existants

Action 1.2 H : Promouvoir, au moyen d'un guide et d'un site Internet, le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines, tels l'emploi, la famille ou les services de santé

Le guide a été diffusé sur le site Internet du Secrétariat à la condition féminine.

Cette action fait référence à l'action Création d'un guide sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui est complémentaire aux actions initialement prévues au plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dont les résultats ont été présentés précédemment.

Mesure 1.3

Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme

Action 1.3 A : Mettre en valeur la diversité dans la programmation de Télé-Québec par :

- > la présence de personnes d'origines diverses dans les émissions jeunesse;
- > la promotion des valeurs de tolérance et d'ouverture à l'autre dans les émissions jeunesse;
- > la mise en valeur des artistes québécois de toutes origines dans les émissions;
- > la valorisation des Québécois et Québécoises des communautés culturelles, notamment dans les émissions scientifiques;
- > la diffusion des cultures du monde dans la programmation

Dans le cadre de son plan stratégique 2009-2012, un des objectifs que s'est fixés Télé-Québec est de faire une place importante aux communautés culturelles dans ses émissions. La programmation 2009-2010 de Télé-Québec reflète entièrement cet engagement. À titre d'exemple, Télé-Québec a présenté des émissions pour les enfants et les jeunes qui mettent en vedette des personnages d'origine étrangère, des émissions de variétés qui font une place à la relève de toutes origines, et des documentaires qui traitent de réalités vécues par des Québécoises et des Québécois de diverses cultures. De plus, à l'occasion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), organisée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le concours *Marque un but pour ton avenir!* a été organisé. Ce concours, qui vise à présenter aux jeunes des modèles inspirants de toutes origines, leur a permis de rencontrer des comédiennes et des comédiens de l'émission *Tactik* de Télé-Québec.

Action 1.3 B : Inscrire dans le plan stratégique du MCCCCF et de ses sociétés d'État des mesures précises visant à :

- › accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- › mieux joindre les publics provenant de communautés culturelles à la vie culturelle québécoise

Le premier volet de cette mesure vise particulièrement le CALQ et la SODEC qui présenteront les résultats de leurs démarches auprès des artistes et des organismes artistiques dans leur rapport annuel de gestion respectif.

Le second volet touche les diffuseurs que sont Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société de la Place des Arts de Montréal, le Musée de la civilisation de Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec. Jusqu'à présent seules la Société du Grand Théâtre de Québec et la Société de la Place des Arts de Montréal ont adopté un plan stratégique sur l'horizon 2008-2011. Bien qu'elles n'y aient pas inscrit de mesures précises visant les communautés culturelles, la sensibilisation et le développement des publics, dont celles-ci font partie, sont l'objet de préoccupations constantes. C'est entre autres par la diversité de leur offre que la Société du Grand Théâtre de Québec et la Société de la Place des Arts de Montréal touchent ces publics. En ce qui concerne les trois musées nationaux et BAnQ, leurs démarches de planification étaient en cours d'élaboration en 2009-2010. Cela n'empêche pas que des efforts sont déployés au quotidien par ces sociétés afin de mieux joindre les publics issus des communautés culturelles. BAnQ offre notamment des services adaptés aux besoins des personnes nouvellement arrivées ainsi qu'une programmation culturelle variée. De leur côté, les musées mettent régulièrement en valeur la diversité des expressions culturelles du Québec à travers leurs expositions et leurs activités.

Action 1.3 C : Accroître la représentation des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communications en :

- › sollicitant des candidatures provenant de communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre de processus de nomination à des postes décisionnels;
- › exigeant des organismes et des sociétés d'État de susciter de telles candidatures

Que ce soit pour des nominations à des postes décisionnels dans les organismes et les sociétés d'État, ou encore pour la formation de comités ou de jurys au Ministère, par exemple au Service de l'intégration des arts à l'architecture ou aux Prix du Québec, les candidatures de toutes et de tous, sans égard aux origines, sont sollicitées. Celles-ci répondent aux besoins et aux compétences recherchées pour les postes à pourvoir. D'autres critères, tels que la provenance géographique ou encore la parité hommes-femmes, peuvent également être considérés.

Le CALQ et la SODEC, qui sont concernés par le deuxième volet de la mesure, présenteront dans leur rapport annuel de gestion respectif les résultats de leurs démarches afin de solliciter des candidatures issues des communautés culturelles pour la formation de leurs comités et jurys.

Action 1.3 F : Amener les associations des médias communautaires à jouer le rôle de relayeurs auprès de leurs membres et à les sensibiliser :

- › aux mécanismes d'autorégulation de l'industrie (code d'éthique) pour favoriser une représentation valorisante de la diversité et contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination;
- › aux initiatives prises par l'industrie privée de la télédiffusion pour assurer le reflet et la représentation équitable de la diversité

Au 31 mars 2010, et à la demande du Ministère, les associations ont relayé l'information relative à l'importance d'une meilleure représentation de la diversité culturelle et à son impact possible sur les préjugés et le racisme à tous les médias communautaires membres de leurs associations, touchant ainsi les intervenantes et intervenants répartis sur tout le territoire du Québec. Les médias communautaires respectent les dispositions prescrites dans l'industrie des médias et voient à favoriser une représentation valorisante de la diversité et à contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination. Ils assurent le reflet et la représentation équitable de la diversité.

ORIENTATION C

COORDONNER LES EFFORTS

Mesure 6.1

Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires (locaux et régionaux) des milieux de vie

Action 6.1 H : Inscrire dans les ententes avec les conférences régionales des élus, notamment celle de Montréal, des actions négociées visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des communautés culturelles

Au 31 mars 2010, les 21 conférences régionales des élus ont conclu des ententes en matière d'égalité avec le Ministère. Cette action est en lien avec la mesure 62 du plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Action 6.1 I : Soutenir des projets structurants en matière d'égalité entre les sexes grâce à un nouveau programme qui vise à favoriser la pleine participation des femmes dans toutes les sphères de la société

Douze projets d'organismes communautaires qui agissent déjà auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles sont subventionnés dans le cadre de cette action pour promouvoir la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des personnes immigrantes et des communautés culturelles.

Cette action fait référence à l'action Placer l'égalité au cœur de la diversité qui est complémentaire aux actions initialement prévues au plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dont les résultats ont été présentés précédemment.

Action 6.1 J : Conclure des ententes avec des municipalités, des MRC ou des organismes communautaires intéressés à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2009-2010, plusieurs projets prévus dans le cadre des ententes conclues avec les six villes ciblées ont débuté.

Cette action fait référence à l'action Partager une culture égalitaire qui est complémentaire aux actions initialement prévues au plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dont les résultats ont été présentés précédemment.

Action 6.1 K : Accroître la participation à la vie culturelle par l'inscription, dans les ententes de développement culturel, d'actions précises à cet égard

En 2009-2010, dans le cadre des ententes de développement culturel, le Ministère a soutenu, entre autres, des objectifs partagés avec les municipalités et les MRC visant la poursuite ou la mise en place d'actions facilitant la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise. Six ententes de développement culturel étaient donc en cours de réalisation dans quatre régions administratives du Québec (Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Mauricie et Montréal) et ont permis de réaliser 27 activités ou projets, joignant plus de 30 443 personnes. Il s'agit d'activités fort variées mettant en présence des communautés culturelles et des citoyens québécois. À titre d'exemples, notons des activités en milieu scolaire, des activités d'animation des bibliothèques publiques, des événements thématiques, l'accueil de personnes nouvellement arrivées en contexte municipal ou universitaire, l'accompagnement ou le mentorat artistique, le développement de circuits patrimoniaux sur l'apport des personnes immigrantes, le programme de médiation culturelle, le soutien à la pratique amateur des arts et de la culture, le développement de publics adressé aux communautés culturelles ou encore la réalisation d'un guide des publics issus des communautés culturelles. En 2009-2010, le Ministère a fourni une contribution financière de 224 350 \$ et ses partenaires ont investi 244 267 \$, ce qui totalise 468 717 \$.

Mesure 6.2

Stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles

Action 6.2 B : Appuyer les projets, dans le cadre du programme *À égalité pour décider*, qui favorisent l'augmentation des femmes dans les instances décisionnelles, notamment des femmes immigrantes et des femmes des communautés culturelles

En 2009-2010, 33 projets visant l'augmentation de la présence des femmes au sein des instances décisionnelles dans différentes régions du Québec ont été financés par ce programme. Cette action est en lien avec l'action 57 du plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Mesure 8.3

Renforcer la compréhension de la discrimination croisée qui affecte les Québécoises des communautés culturelles et proposer des projets spécifiques adaptés aux besoins et aux réalités des femmes

Action 8.3 B : Sensibiliser, former et accompagner les ministères et organismes associés à la mise en œuvre du plan d'action à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes.

Des activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ont été offertes au personnel professionnel qui participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi des projets. Ainsi, le Ministère a réalisé 11 séances d'une durée d'une journée auprès de 105 personnes de niveau professionnel au cours de l'année 2009-2010. De ce nombre, 11 personnes ont reçu une formation d'une journée afin de développer une expertise plus poussée et d'exercer un rôle-conseil au sein du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) en matière d'ADS.

Une séance de sensibilisation et de formation a aussi été offerte à des partenaires du MICC (15 personnes).

De plus le Ministère a offert un accompagnement en matière d'ADS dans trois programmes du MICC.

Aussi, 9 séances de formation en matière de rédaction épicienne ont été diffusées auprès de 88 personnes du MICC. Il s'agit d'une formation complémentaire à l'ADS.

Action 8.3 C : Offrir, au besoin, un accompagnement en matière d'analyse différenciée selon les sexes aux chercheurs et aux décideurs.

Le Ministère n'a pas reçu de demande en matière d'ADS qui concernait les décisionnaires ou les chercheurs et chercheuses.

Le MICC a par contre réalisé des séances de sensibilisation en matière d'ADS auprès des décisionnaires.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013

Le plan d'action 2009-2013 du Ministère intitulé *Notre culture, au cœur du développement durable* a été rendu public le 3 avril 2009. Ce plan contient 15 actions qui représentent la contribution du Ministère à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Deux éléments principaux ont guidé la préparation de ce plan. D'abord, la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable, et ensuite la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui demande aux États ayant approuvé cet accord international d'intégrer la culture dans le développement durable. Voici les résultats pour l'année 2009-2010 :

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel

Favoriser l'intégration de la culture dans les politiques et les démarches de développement durable

Action 1 : Élaboration d'un Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture

Cible

Avoir élaboré l'Agenda 21 de la culture d'ici 2013

Au cours de la première année de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2009-2013, le Ministère a travaillé à la définition de bases théoriques associant culture et développement en partenariat avec une équipe de recherche. Il a de plus organisé un atelier d'échanges avec une vingtaine de représentantes et de représentants de différents secteurs. L'évènement a permis de prendre le pouls des milieux culturel, environnemental, municipal et universitaire. Ces différents travaux visaient à préparer adéquatement la démarche participative d'élaboration de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec dont la réalisation débutera au cours de l'automne 2010.

Objectif organisationnel

Favoriser l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable et travailler au développement des compétences en ce domaine

Action 2 : Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR

Taux d'employés concernés par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Cibles

Avoir sensibilisé 80 % du personnel en 2011

Avoir formé 50 % de ces personnes en 2013

Au 31 mars 2010, le Ministère s'est doté d'un plan de communication sur la sensibilisation et la formation du personnel au concept et aux principes de développement durable qui a été adopté par le comité directeur du développement durable en janvier 2010.

Au chapitre de la sensibilisation, le Ministère a organisé trois activités d'information et de partage auprès de groupes ciblés, totalisant une centaine de personnes, notamment avec l'ensemble des gestionnaires. De plus, il a travaillé à la production d'outils de sensibilisation et de formation au développement durable. Un de ceux-ci est l'intranet ministériel contenant des volets d'information sur la démarche gouvernementale et sur les actions ministérielles. Également, une présentation sur le développement durable a été ajoutée au programme de la journée d'accueil ministériel pour le nouveau personnel.

70 Au chapitre de la formation, plusieurs personnes du Ministère ont suivi des ateliers sur divers sujets d'intérêt, notamment la gestion environnementale et l'organisation d'événements écoresponsables. Enfin, le Ministère participe au groupe de travail de sensibilisation et de formation interministériel afin de contribuer à la mise en pratique du plan de développement durable gouvernemental auprès du personnel de l'administration publique.

Objectif organisationnel

Favoriser la sensibilisation de la population au concept et aux principes de développement durable

Action 3 : Développement d'un partenariat avec le Réseau des médias communautaires

INDICATEUR

Nombre d'étapes complétées pour mettre en œuvre le partenariat avec les médias communautaires

Cible

Avoir mis en œuvre le partenariat d'ici 2013

En 2009-2010, le Ministère a rencontré, à deux reprises, les directeurs des trois associations de médias communautaires lors des réunions du comité permanent en vue d'établir les bases d'un partenariat visant à sensibiliser la population à l'importance de la culture dans le développement durable. De plus, les représentants des radios communautaires et de deux des télévisions communautaires autonomes ont été informés du plan ministériel de développement durable 2009-2013 dans le cadre de leurs congrès annuels. Les notions de culture et de développement durable y ont trouvé un écho favorable.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel

Structurer l'intervention du Ministère en gestion environnementale et en pratiques d'acquisition responsable

Action 4 : Mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable)

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition responsable

Cibles

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011

Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Nombre de pratiques d'acquisition responsable

Le Ministère a amorcé le processus d'élaboration de son cadre de gestion environnementale par la mise sur pied d'un comité de travail multidisciplinaire et la formation de ses membres. Il a également œuvré à la mise en place de gestes écoresponsables afin d'effectuer un virage vert dans ses bureaux et de contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale, soit par :

- › le lancement d'une opération de déploiement de la configuration recto verso par défaut sur l'ensemble des imprimantes et photocopieurs numériques dont les fonctionnalités le permettent. Les appareils d'impression couleur seront aussi configurés en mode noir et blanc par défaut. Ces travaux devraient être terminés en 2010;
- › l'achat de papier constitué à 100 % de fibres recyclées postconsommation, et ce, pour l'ensemble des achats;
- › l'obtention de la distinction de niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC pour la gestion écologique des matières résiduelles à son siège social;
- › l'élaboration d'un plan de transport durable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) occasionnés par les déplacements du personnel du Ministère. Un diagnostic est en cours d'élaboration par la firme Mobili.T, spécialisée en gestion des déplacements, afin de proposer des solutions telles que le transport collectif, la marche, le vélo, le covoiturage et l'autopartage. Ce plan sera mis en place, en bonne partie, grâce à une subvention allouée au MCCCCF par le Fonds vert dont la gestion est assurée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

- › l'achat d'équipements informatiques répondant à la norme Epeat²⁹. Tous les achats de nouveaux équipements sont maintenant effectués en fonction de cette norme. Parmi les équipements en place, tous les écrans ainsi qu'environ 83 % des ordinateurs (de table et portables) répondent à la norme Epeat;
- › des travaux destinés à recycler tous les paravents servant de cloisonnement pour les postes de travail sont en cours, soit le remplacement du tissu et des baguettes de bois des paravents existants, pour une remise à neuf complète. L'installation dans les aires de travail aura lieu d'avril à juin 2010. Ces travaux sont réalisés par une entreprise dont les activités sont basées sur un engagement en matière de responsabilité sociale, à savoir les Ateliers de l'établissement de détention de Québec.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère

Action 5 : Actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

INDICATEUR

État d'avancement de l'actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

Cible

Actualisation d'un programme par année d'ici 2013

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a mené une réflexion en profondeur sur l'intégration des principes de développement durable à la culture. L'actualisation des programmes sera menée sur cette base et amorcée en 2010.

29 Epeat (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques) est un outil qui permet d'évaluer et de comparer des matériels informatiques en fonction de leurs caractéristiques écologiques selon 51 critères, dont 23 sont obligatoires. Ces critères sont classés dans 8 catégories différentes, soit : réduction et élimination des substances dangereuses, choix de composants respectant l'environnement, prise en compte de la fin de vie du matériel dès la conception, durabilité du matériel, réduction de la consommation d'énergie, recyclage, implication de l'entreprise dans une démarche de développement durable et emballage.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel

Participer à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable

Action 6 : Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial (activité incontournable)

Indicateur

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère

Cible

Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013

La Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de ministères et d'organismes, dont le Ministère, a amorcé la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. Pour l'année 2009-2010, le Ministère a participé à la mise en œuvre de trois des actions de ce plan, soit :

- › dresser un portrait de situation des démarches de développement durable menées par les organismes municipaux, et ce, par l'entremise d'une recherche, réalisée à la suite de l'attribution d'un contrat au Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) et au Centre québécois de développement durable (CQDD), qui vise à déterminer, à partir de sources d'information existantes, des initiatives significatives de développement durable de municipalités;
- › inventorier les actions des ministères et organismes contribuant à un développement durable qui ont une incidence sur les interventions des organismes municipaux et qui nécessitent un accompagnement. Ce recensement qui a été réalisé auprès des ministères et organismes membres de la TACOM va permettre de dégager des gestes conjoints ou concertés pour accompagner les organismes municipaux;
- › inventorier les outils ou les moyens d'accompagnement existants tant par les ministères et organismes que par les organismes.

Objectif gouvernemental 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel

Valoriser les spécificités locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois

Action 7 : Mise en œuvre du nouveau cadre de référence des ententes de partenariat avec les organismes municipaux

INDICATEUR

Pourcentage d'ententes de partenariat signées selon le nouveau cadre de référence

Cible

100 % des ententes signées selon le nouveau cadre de référence

La négociation du cadre de référence des ententes de développement culturel avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'est poursuivie au cours de l'année financière 2009-2010 en matière d'adaptation aux spécificités locales et régionales. Le Ministère a annoncé sa participation à 53 ententes de portée locale ou régionale. Il s'agit de 35 ententes de développement culturel, de 4 ententes spécifiques, de 2 ententes avec des nations autochtones et de 12 ententes ciblées. Pour soutenir ses engagements, le Ministère a versé 10 031 913 \$ en crédits directs en 2009-2010.

Cette action est en lien avec l'objectif 1 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire

Action 8 : Élaboration d'orientations ministérielles en aménagement du territoire

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire

Cible

Avoir élaboré les orientations ministérielles en aménagement du territoire en 2011

Cette action sera amorcée ultérieurement.

Objectif organisationnel

Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé dans des organismes culturels

Action 9 : Élaboration d'outils d'information et de sensibilisation sur le mécénat et l'investissement privé dans le domaine de la culture

INDICATEUR

Nombre d'outils d'information et de sensibilisation élaborés

Cible

Avoir élaboré l'ensemble des outils d'information et de sensibilisation d'ici 2013

Les actions visant le développement du financement privé sont réalisées par l'équipe de Placements Culture, dont la gestion a été confiée au CALQ. Deux initiatives ont été réalisées. Le Ministère a inscrit deux actions en faveur du développement du financement privé de la culture et du mécénat culturel au Plan d'action Québec horizon culture 2009-2014. En 2009-2010, le Ministère a signé ainsi une entente tripartite avec la Chambre de commerce de Québec et le Centre local de développement sur le financement privé de la culture. Enfin, le Ministère a signé une entente de 300 000 \$ sur trois ans avec la Chambre de commerce de Québec pour le développement du mécénat d'entreprise dans le domaine culturel, notamment par le soutien à des actions visant à rapprocher les milieux de la culture et des affaires.

Cette action est en lien avec l'objectif 14 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel

Renouveler l'action dans le domaine du patrimoine culturel par la mise en place d'un encadrement législatif arrimé aux principes de développement durable

Action 10 : Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Cible

Avoir mis en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel en 2010

Le projet de loi a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale. Cette action est en lien avec l'objectif 2 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Favoriser l'accès à des œuvres et des contenus culturels numérisés détenus par les organismes et les sociétés d'État du Réseau ministériel de la culture et des communications

Action 11 : Réalisation des travaux nécessaires à la mise en ligne du Portail culturel québécois

INDICATEUR

État d'avancement des travaux concernant le Portail culturel québécois

Cible

Avoir mis en ligne le Portail culturel québécois en 2011

En 2009-2010, à la suite de consultations entreprises par le Ministère sur cet objectif, la pertinence de maintenir comme moyen le Portail culturel québécois a été soulevée. En effet, la rapidité du développement d'Internet, le rôle du Ministère dans ce domaine d'affaires, l'investissement initial ainsi que les coûts récurrents sont les principaux facteurs de l'abandon du projet dans la forme prévue.

Cette action est en lien avec l'objectif 10 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec (CCQ) dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement des capacités à l'égard de la protection et de la gestion de leurs biens patrimoniaux

Action 12 : Développement et mise en œuvre d'une offre de services en conservation et restauration du patrimoine culturel à l'intention des collectivités

INDICATEUR

Nombre de collectivités engagées dans une démarche de conservation de leurs collections avec le soutien du Centre de conservation du Québec

Cible

Avoir accompagné, d'ici 2013, quatre collectivités dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel

Trois villes ont été désignées pour faire partie de projets pilotes exploitant l'offre de services spécifiques du CCQ aux municipalités pour la préservation du patrimoine avec la collaboration des directions régionales concernées du Ministère. Il s'agit de Trois-Rivières, Sherbrooke et Saguenay. Aussi, le CCQ offre ses services à six autres municipalités soucieuses de la conservation de leur patrimoine mobilier.

Cette action est en lien avec l'action 6.4 du Plan d'action 2009-2010 du Centre de conservation du Québec.

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Objectif organisationnel

Contribuer à l'enrichissement de la vie collective en favorisant la créativité humaine et le dialogue interculturel

Action 13 : Mise en place d'une table interministérielle de réflexion sur la participation citoyenne et le dialogue interculturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la table interministérielle

Cible

Avoir mis en œuvre la table interministérielle en 2010

Cette action sera amorcée au cours de l'année financière 2010-2011

Objectif gouvernemental 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif organisationnel

Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et agir de manière exemplaire en ce domaine

Action 14 : Renforcement de l'action du Secrétariat à la condition féminine concernant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes

INDICATEUR

Nombre de politiques, mesures et autres gestes gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

Cible

Avoir intégré l'analyse différenciée selon les sexes dans 15 politiques, mesures et gestes gouvernementaux d'ici 2013

Au cours des années 2007-2008 et 2008-2009, 12 projets ont été proposés formellement. Au cours de la période 2009-2010, d'autres engagements des ministères et des organismes permettent de dépasser la cible triennale visée de 15 projets et d'atteindre un total de 19 projets. De plus, 4 autres projets ont été proposés par les conférences régionales des élus et par une grande ville.

Cette action est en lien avec l'objectif 16 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectif organisationnel

Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux

Action 15 : Réalisation d'actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

Cible

Réaliser deux actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

Deux actions ont été réalisées, soit la formation du comité L'Allier et le projet pilote en transition de carrière avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC).

Cette action est en lien avec l'objectif 13 du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le premier plan d'action du Ministère ne vise que les objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels sa mission, ses compétences ou son champ d'intervention lui permettent de contribuer plus directement. La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable se faisant de façon progressive, plusieurs autres objectifs pourront trouver leur place dans les prochaines éditions du Plan d'action de développement durable du Ministère.

Dans le cadre de ce premier plan d'action, le Ministère a choisi de ne pas contribuer à certains des objectifs gouvernementaux pour les motifs suivants :

MOTIFS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS
Ne s'inscrit pas dans les champs d'intervention du Ministère	<p>2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.</p> <p>3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximisant les retombées au Québec.</p> <p>4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.</p> <p>5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.</p> <p>8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.</p> <p>10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.</p> <p>13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.</p> <p>16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.</p> <p>27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.</p> <p>29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.</p>
L'ensemble du Plan d'action de développement durable espère contribuer à ces objectifs	<p>15 Accroître le niveau de vie.</p> <p>17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.</p> <p>25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.</p>
La mise en œuvre du cadre de gestion environnementale prévu dans l'application de l'objectif 6 permettra au Ministère de contribuer à cet objectif	<p>7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.</p>
Le moyen d'action 5 de notre plan d'action de développement durable : actualisation des quatre programmes d'aide publics permettra de contribuer directement ou indirectement aux objectifs suivants	<p>11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.</p> <p>12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.</p> <p>22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.</p>
Le Ministère n'entend pas contribuer à cet objectif dans le cadre de son plan d'action de développement durable, mais plutôt dans ses processus internes de gestion des ressources humaines	<p>14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.</p> <p>28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.</p>
Les moyens d'action de l'objectif gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones espèrent répondre, en partie, à cet objectif	<p>20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.</p>
Le moyen d'action incontournable 6 de notre plan d'action de développement durable : Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial permettra au Ministère de contribuer, en partie, à cet objectif	<p>23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.</p>

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

C'est le 15 juin 2006 qu'a eu lieu le lancement du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Ce plan comporte plusieurs actions pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés. Le Ministère est appelé à participer à la mise en œuvre de deux actions de ce plan.

Action 16 :

Volet A Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics par la réduction de la consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003

Le Ministère occupe des espaces au sein des propriétés de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des espaces locatifs dans des propriétés privées, pour lesquels la SIQ assume la gestion des baux. Par conséquent, le volet A de l'action 16 ne s'applique pas au Ministère.

Il est à noter qu'en juillet 2009, le Ministère s'est vu attribuer par RECYC-QUÉBEC l'attestation de performance de niveau 3 relative au programme ICI ON RECYCLE! pour l'édifice Guy-Frégault du 225, Grande Allée Est à Québec, propriété de la SIQ où sont logés les deux tiers du personnel du Ministère. Ce programme a pour objectif de reconnaître les établissements qui ont à cœur l'adoption d'une gestion responsable et qui contribuent ainsi à protéger l'environnement. Le niveau 3 Performance a été accordé en raison de l'implantation en mai 2008 du programme Visez juste! à l'édifice Guy-Frégault. Il représente la plus haute distinction du programme ICI ON RECYCLE!

Également, des travaux ont été effectués par la SIQ pour remplacer les chaudières de cet édifice par des équipements plus performants. L'installation de deux nouvelles chaudières à haute efficacité permettra de diminuer la consommation de gaz naturel d'environ 15 %. Le coût de ce projet était de l'ordre de 400 000 \$. Étant donné que cette installation est récente, il est difficile de voir les bénéfices pour l'instant.

Volet B Réduction de 20 % de la consommation de carburant des véhicules loués ou propriété du Ministère

En 2009-2010, le Ministère a loué à long terme huit véhicules auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant dont une voiture hybride Toyota Prius. Le Ministère a mis fin à deux de ces ententes de location au 31 mars 2010. Sous réserve de leur faisabilité par rapport aux besoins, le Ministère n'hésitera pas à adopter les mesures de réduction de la consommation de carburant qui seront proposées par l'Agence de l'efficacité énergétique au cours des années à venir.

Action 17 : Réduction des gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail

Le Ministère a entrepris les démarches nécessaires pour élaborer un plan de transport durable en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) occasionnés par les déplacements de son personnel. Un mandat a été confié à la firme Mobili.T, spécialisée en gestion des déplacements, pour réaliser un diagnostic de la situation afin de proposer des solutions telles que le transport collectif, la marche, le vélo, le covoiturage et l'autopartage. Ce plan sera mis en place, en bonne partie, grâce à une subvention allouée au Ministère par le Fonds vert dont la gestion est assurée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

D'ici là, le Ministère continue d'offrir des incitatifs visant à encourager le transport collectif comme l'autobus ainsi que les modes alternatifs tels que la bicyclette. Le programme L'abonne BUS est offert au personnel de Québec. Ce programme permet aux employées et aux employés ainsi qu'aux membres de leur famille d'économiser jusqu'à 10 % des coûts annuels de transport par autobus. À noter que le nombre de personnes abonnées au programme est en progression pour une deuxième année consécutive; il est passé de 42 au 31 mars 2009 à 53 au 31 mars 2010.

NOMBRE DE PERSONNES ABONNÉES AU PROGRAMME L'ABONNE BUS PARMIS LE PERSONNEL DE QUÉBEC DU MINISTÈRE 2008-2010

Date	Nombre
31 mars 2008	35
31 mars 2009	42
31 mars 2010	53

La Politique de financement des services publics

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement a rendu publique la Politique de financement des services publics qu'il entend mettre en œuvre. Elle a pour objectif d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle se compose de quatre axes d'intervention :

- › l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- › la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- › la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- › un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Afin de pouvoir donner suite à cette décision, le Ministère a amorcé la démarche d'inventaire des services tarifés. L'échéance de ces travaux a été fixée au 31 mars 2011, et ce, pour le Ministère, les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre.

Les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ)

Les états financiers du FPCQ, déposés auprès du Contrôleur des finances, ont été préparés selon le Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ils présentent de façon fidèle et complète les transactions financières du Fonds et notamment les transferts pour la restauration d'immobilisations et le renouvellement d'expositions permanentes pour la période se terminant le 31 mars 2010.

La direction du Fonds du patrimoine culturel québécois a mis en place un processus de planification et un système de contrôle interne permettant d'assurer le suivi budgétaire du Fonds et de reproduire intégralement et avec exactitude l'ensemble des opérations comptabilisées.

L'objectif budgétaire établi lors de la mise en place du Fonds consiste à engager, sur une période de cinq ans, la totalité de l'enveloppe disponible pour l'annonce de projets, ce qui représente des investissements totaux de l'ordre de 100 M\$. Avec la contribution des partenaires, on prévoit que les investissements atteindront 200 M\$.

Pour la période couverte, soit entre le début des activités du Fonds, en août 2006, et le 31 mars 2010, les sommes engagées totalisent 71,1 M\$. Ainsi, les sommes engagées à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en permettant d'assurer l'équilibre budgétaire du Fonds, et ce, annuellement.

6 LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Faits saillants

Une année fort productive

Au total, 34 036 heures scientifiques ont été livrées au service de la conservation du patrimoine comparativement à 31 661 heures en 2008-2009. Essentiellement, il s'agit de services de restauration, d'expertise et d'autres activités scientifiques. Ainsi, les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 16 649 heures, alors que la cible était de 16 600. Quant aux heures facturées, le Centre en a produit 13 958, alors que la cible était de 12 000 heures. Les 3 429 heures scientifiques restantes ont été consacrées notamment aux activités de partenariat, à la rédaction d'articles publiés, à la formation donnée et au perfectionnement.

L'année 2009-2010 a été une année fort productive à tous les niveaux. Les services facturés ont atteint 924 793 \$ comparativement à 722 810 \$ en 2008-2009 et à une moyenne de 557 578 \$ au cours des cinq dernières années. Il s'agit du montant le plus élevé en matière de facturation depuis la création du Centre.

La consolidation de l'effectif

Appuyé par la Direction des ressources humaines du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Centre de conservation du Québec a converti dix postes de restauratrices occasionnelles en postes réguliers, améliorant ainsi sa capacité de rétention de ces personnes dans un contexte de rareté des ressources.

Les départs à la retraite et la relève

Le Centre doit assurer la préservation de son expertise dans un contexte de départs à la retraite. Afin d'assurer la disponibilité d'un haut degré d'expertise dans chacune des spécialités et compte tenu de la rareté des ressources qualifiées, le Centre a maintenu ses efforts pour disposer d'une réserve de candidatures couvrant tous les services spécialisés en restauration. Le Centre a également maintenu ses investissements en perfectionnement du personnel afin de conserver son niveau d'excellence.

L'indexation des archives

Le travail d'indexation des 30 années d'archives entrepris en 2008-2009 pour en faciliter le repérage a été achevé. Grâce à la formation offerte sur les outils de recherche, le personnel du Centre a maintenant la possibilité de rechercher les données de ses interventions de façon plus efficace, ce qui lui permet de se référer aisément aux dossiers physiques documentant les restaurations antérieures.

Trentième anniversaire de la création du Centre de conservation du Québec

L'année 2009 marquait le trentième anniversaire de la création du Centre. Une publication a été préparée pour souligner ses réalisations et elle a été diffusée à l'automne 2009.

La présentation du Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec (CCQ) est en activité depuis le 1^{er} avril 1979. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

La mission

Le Centre a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Représentant à la fois la seule institution gouvernementale et la plus importante équipe de conservation-restauration au Québec, tant par le nombre de personnes que par les spécialités regroupées, il joue un rôle de premier plan, par ses interventions directes et son expertise, auprès des divers réseaux québécois.

Divisé en ateliers, le Centre regroupe des spécialistes des domaines de l'archéologie et de l'ethnologie, des métaux et des pierres, des meubles, des œuvres sur papier, des peintures, des sculptures et des textiles, auxquels s'ajoute un atelier de documentation photographique.

Le soutien que le Ministère accorde annuellement au Centre, à titre de contribution à la conservation du patrimoine mobilier, permet le regroupement d'une équipe de spécialistes capables d'assurer un service de base auprès d'une vaste clientèle dans une approche de rationalisation et de planification des interventions. Cette approche garantit, du même coup, l'utilisation optimale d'une précieuse expertise et d'infrastructures coûteuses. Les services du Centre, grâce à la compétence du personnel professionnel qui y est rattaché, permettent à l'État québécois de préserver de façon optimale des biens patrimoniaux de très grande valeur.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2010, le Centre comptait 35 employés et employées (28 réguliers et 7 occasionnels). À la même période de l'année 2009, le personnel total était identique, cependant le personnel régulier était de 19 et le personnel occasionnel était de 16.

La forte croissance du nombre d'employés réguliers entre 2009 et 2010 est due, notamment, à la conversion de 10 postes occasionnels en postes réguliers durant l'année. La demande de la conversion de poste a été adressée au Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de la stratégie de gestion de l'effectif du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CENTRE EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI				
Catégorie d'emploi	2009		2010	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cadre	2	5,7 %	2	5,7 %
Professionnel	27	77,2 %	28	80,0 %
Technicien	4	11,4 %	4	11,4 %
Personnel de bureau	2	5,7 %	1	2,9 %
Total	35	100,0 %	35	100,0 %

L'effectif du Centre de conservation se concentre dans la catégorie des 35 ans et plus. La moitié du personnel est âgé de 51 ans et plus.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE				
Groupe d'âge	2009		2010	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	9	25,7 %	8	22,9 %
35 ans et plus	26	74,3 %	27	77,1 %
Total	35	100,0 %	35	100,0 %

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du Centre. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit au moins deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- › M. Daniel Bissonnette, président, représentant la Société des musées québécois;
- › M. Guy Coutu, représentant la Société des musées québécois;
- › M. Alain Franck, représentant le public;
- › M. Guy-André Roy, représentant les musées d'État;
- › M^{me} Nathalie Hamel, représentant les universités;
- › M. James Lambert, représentant le réseau des archives du Québec;
- › Vacant, représentant le monde des affaires.

La clientèle et les services

La clientèle du Centre comprend :

- › les gestionnaires des collections d'État;
- › les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- › les centres agréés d'archives privées;
- › les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- › les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur les biens culturels;
- › les organismes à but non lucratif (OBNL) impliqués dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- › les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et d'expertise compris dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribués aux trois premiers groupes de clientèle mentionnés précédemment. Pour les autres clientèles, les services sont facturés, à l'exception des services sommaires d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources. Le Centre regroupe désormais ses services selon deux catégories : la restauration et l'expertise (exemples : service-conseil et formation).

La politique de service

Compte tenu des besoins importants du Québec dans le domaine de la conservation, le Centre de conservation du Québec recherche un impact maximum à toutes ses interventions, particulièrement pour les services financés par le Ministère. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation. Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

Services financés

Le Centre a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de service qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées par le Centre de conservation du Québec dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) de la Commission des biens culturels du Québec qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

Services facturés

Le Centre permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif. Le Centre voit cependant à ne pas exercer de concurrence déloyale en fixant des tarifs comparables à ceux affichés par les services de restauration du secteur privé.

Les tarifs pour l'exercice 2009-2010 étaient de :

- › 51,50 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés : organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.;
- › 62 \$/l'heure pour les organismes publics : municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.;
- › 77,50 \$/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs au Plan d'action 2009-2010 du Centre de conservation du Québec

ORIENTATION 1

MAINTENIR UN NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES

Action 1.1 : Maintenir les services à la clientèle au même niveau qu'au cours des années antérieures en ayant recours à du personnel formé et qualifié pour réaliser les services.

Au total, 34 036 heures scientifiques ont été réalisées au service de la conservation du patrimoine comparativement à 31 661 heures en 2008-2009. Essentiellement, il s'agit de services de restauration, d'expertise et d'autres activités scientifiques. Ainsi, les services de restauration et d'expertise financés par le Ministère ont totalisé 16 649 heures, alors que la cible était de 16 600. Quant aux heures facturées, le Centre en a produit 13 958, alors que la cible était de 12 000 heures. Les 3 429 heures scientifiques restantes ont été consacrées notamment aux activités de partenariat, à la rédaction d'articles publiés, à la formation donnée et au perfectionnement.

Par ailleurs, pour chaque service rendu, le Centre de conservation demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données des tableaux qui suivent découlent de la compilation de ces fiches.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE, 2009-2010

Aspects du service	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
Collaboration du personnel du Centre	89 %	9 %	2 %	0 %	100 %
Respect de la proposition de traitement	88 %	10 %	2 %	0 %	100 %
Respect des échéances	76 %	15 %	6 %	3 %	100 %
Atteinte des objectifs du client	90 %	9 %	1 %	0 %	100 %

Dans l'ensemble, la clientèle du Centre est très satisfaite des services rendus par ce dernier. Les réponses mitigées font référence généralement au délai de traitement de l'œuvre ou de l'objet.

Le client doit mentionner, dans la fiche d'évaluation, l'impact de l'intervention réalisée par le Centre ou l'objectif visé par la demande de services.

En 2009-2010, les services se résument ainsi :

- › remettre en état une œuvre ou un objet endommagé 49 %;
- › exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement 35 %;
- › sauvegarder une pièce en péril 14 %;
- › autres motifs 2 %.

ORIENTATION 2

MAXIMISER L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

Action 2.1 : Assurer la disponibilité d'espaces afin de permettre le traitement d'œuvres de grandes dimensions.

Le Centre a demandé et obtenu de la Société immobilière du Québec (SIQ), propriétaire de l'immeuble, une actualisation d'une étude de 2007 portant sur la construction et l'aménagement d'une annexe pour traiter les œuvres de grandes dimensions. Il a, en outre, préparé et acheminé des scénarios de financement de ce projet de construction aux autorités ministérielles.

Par ailleurs, le Centre a collaboré avec la SIQ à la mise aux normes des hottes de ventilation de ses ateliers.

ORIENTATION 3

ÉLARGIR L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES À UN PLUS GRAND NOMBRE D'UTILISATEURS

Action 3.1 : Augmenter la visibilité, la notoriété et la reconnaissance du Centre en matière de qualité et d'excellence en réalisant les activités prévues pour marquer les 30 ans du Centre et en accueillant notamment des visiteurs de marque.

Tout d'abord, le ministre a présenté et fait adopter une motion à l'Assemblée nationale, le 1^{er} avril 2009, pour souligner les 30 ans du Centre de conservation du Québec.

Le Centre a souligné ses 30 ans en publiant un ouvrage collectif intitulé *Une expertise unique au service du patrimoine, le Centre de conservation du Québec* qui illustre, par de nombreuses photos et par des textes, les services d'expertise et de restauration les plus marquants de son histoire.

Le lancement de cette publication s'est effectué dans le cadre du congrès annuel de la Société des musées québécois (SMQ). Près de 200 personnes y ont participé, la plupart faisant partie de la clientèle du Centre. Le Centre a également tenu un kiosque d'exposition dans le cadre du congrès de la SMQ pour faire la promotion de ses services.

Une restauratrice a été invitée à prononcer l'allocution d'ouverture au colloque « Conservation-restauration et sécurité des personnes » à Draguignan dans le sud de la France. Le Québec étant réputé à ce chapitre, la restauratrice a fait part du travail de réflexion qui a mené à l'implantation de mesures spécifiques en santé et sécurité du travail liées au domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine mobilier.

Action 3.2 : Réaliser des projets pilotes en lien avec l'offre de services aux municipalités pour amener de nouveaux partenaires à s'investir dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Trois villes ont été désignées pour faire partie de projets pilotes exploitant l'offre de services spécifiques du CCQ aux municipalités pour la préservation du patrimoine avec la collaboration des directions régionales concernées du Ministère. Il s'agit de Trois-Rivières, Sherbrooke et Saguenay.



Dégagement de la peinture au plomb dans l'atelier des sculptures du Centre
Photo : Stéphanie Gagné, CCQ

ORIENTATION 4

AUGMENTER LES SERVICES EN RESTAURATION ET EN CONSERVATION PRÉVENTIVE À GRAND IMPACT POUR LA CLIENTÈLE ET LA POPULATION

Action 4.1 : Augmenter la diffusion des connaissances utiles pour la conservation du patrimoine auprès du grand public, des artistes, des intervenants en patrimoine de même que des étudiantes et étudiants en art et patrimoine. Pour ce faire, préparer et présenter de nouvelles formations, donner la formation à l'Université Laval, ajouter de nouvelles publications sur le site Web du Centre de même que de nouvelles capsules archivistiques consacrées à la conservation préventive et enrichir la base de données Préserv'Art dans ce domaine.

Le Guide pour la conservation des œuvres d'art public a été rédigé et mis en ligne sur le site Web du Centre. Ce guide fournit des renseignements et des conseils pratiques pour toutes les personnes concernées par ces types d'œuvres, que ce soit au chapitre de leur conception, de leur réalisation ou de leur entretien.

Par ailleurs, six membres du personnel professionnel du Centre se sont relayés pour offrir une formation sur la préservation des œuvres d'art et des biens culturels à 24 étudiantes et étudiants inscrits à la session de l'automne 2009 au Département d'histoire de l'Université Laval.

Une douzaine de centres d'archives membres du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec ont bénéficié d'une formation offerte par une restauratrice du Centre en collaboration avec des collègues de l'Institut canadien de conservation en vue de les sensibiliser aux problématiques liées aux documents photographiques instables (les négatifs, les diapositives, les films, etc.) et de leur donner des conseils pour ralentir la détérioration et assurer la préservation à long terme de ces documents.

Action 4.2 : Mettre en œuvre le plan de communication pour la célébration du 30^e anniversaire du Centre en 2009.

Outre les résultats mentionnés à l'action 3.1, le Centre a effectué des placements publicitaires, et des restauratrices et des restaurateurs ont rédigé des articles dans les revues spécialisées en patrimoine et en muséologie telles que *Cap-Aux-Diamants*, *Musées* et *Continuité*.

Le Centre a collaboré à l'exposition *Fracas, restauration requise* du Musée de Lachine, notamment par la présentation de conférences et par l'exposition d'objets restaurés par le Centre.

Enfin, la journée portes ouvertes, dans le cadre des Journées de la culture, a connu un franc succès en attirant plus de 350 personnes.

ORIENTATION 5

ACCENTUER, DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL,
LA MOBILISATION ET LA COMPÉTENCE DU PERSONNEL
AINSI QUE LA SÉCURITÉ DES MÉTHODES UTILISÉES
ET LA TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS

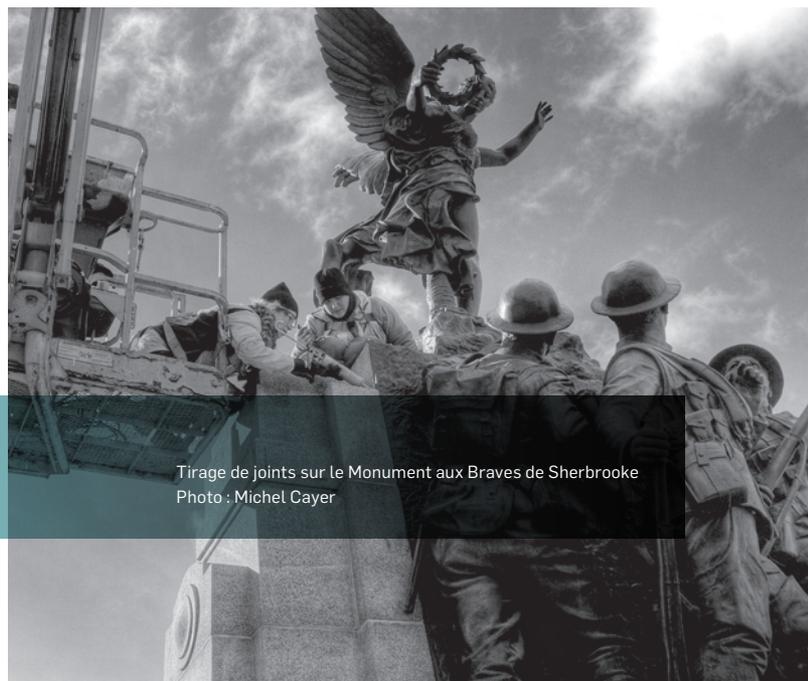
Action 5.1 : Maintenir les activités amorcées à la suite de l'analyse organisationnelle du Centre afin de contribuer à un environnement de travail stimulant et valorisant tout en améliorant son fonctionnement, notamment interateliers et entre les ateliers et l'administration, et doter le Centre d'un code d'éthique.

Un comité sur le perfectionnement du personnel a été mis en place et a soumis des recommandations qui ont fait l'objet d'un consensus. La direction du Centre les a traduites par la suite en politique administrative. Un second comité a proposé à la direction des attentes signifiées en regard des tâches des restauratrices et des restaurateurs. Ces attentes ont été approuvées par la direction et serviront à l'évaluation du rendement du personnel. Les descriptions de tâches ont été mises à jour. Deux rencontres annuelles du personnel ont eu lieu pour se pencher sur les différents dossiers. Au cours de l'une d'elles, une conférence a traité de la collaboration et des relations intergénérationnelles. Quant au code d'éthique, il sera réalisé en 2010-2011 en cohérence avec la démarche ministérielle en cette matière.

Action 5.2 : Réduire les lésions musculo-squelettiques par une approche d'ergonomie préventive.

Une formation a été donnée au personnel du Centre par un kinésologue pour expliquer les exercices préventifs permettant d'éviter des lésions musculo-squelettiques résultant d'un travail physique comportant des mouvements répétitifs.

Des plans d'ergonomie participative ont été conçus et mis en œuvre ou sont sur le point d'être complétés dans les ateliers de mobilier, des œuvres sur papier, des sculptures et du textile.

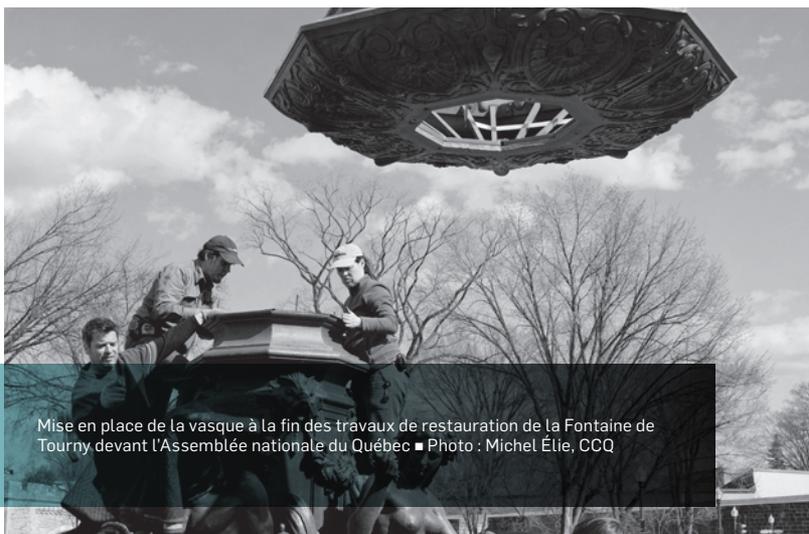


Tirage de joints sur le Monument aux Braves de Sherbrooke
Photo : Michel Cayer

ORIENTATION 6

CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE CERTAINS DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Action 6.1 : Assurer la pérennité de l'expertise en restauration en embauchant davantage de jeunes pour préparer la relève en prévision des départs prochains à la retraite, tout en favorisant le partage des informations et des expertises au sein des équipes de travail et entre collègues; offrir une formation de mise à niveau des connaissances en regard de l'usage de la photographie numérique dans le cadre de leur travail.



Mise en place de la vasque à la fin des travaux de restauration de la Fontaine de Tourny devant l'Assemblée nationale du Québec ■ Photo : Michel Elie, CCQ

Le Centre a recruté cinq jeunes restauratrices occasionnelles dont trois à temps plein pour préparer la relève. Elles bénéficient de l'appui des restauratrices et des restaurateurs chevronnés pour les soutenir dans leurs tâches. Le Centre a, en outre, lancé un concours pour se doter d'une réserve de candidatures de spécialistes en restauration, qui sont des ressources rares, puisque la formation ne se donne pas au Québec.

La formation de mise à niveau des connaissances pour la photographie numérique n'a pu être donnée en raison de l'accroissement des demandes de services qui a mobilisé fortement le service de photographie du Centre par la prise de photos.

Action 6.2 : Poursuivre la stratégie d'évolution pour le Centre de conservation avec les autorités du Ministère et le Conseil du trésor.

Dans le courant de l'année, le Conseil du trésor a consenti à convertir dix postes occasionnels en postes permanents afin de consolider les effectifs professionnels du Centre et améliorer sa capacité de rétention de ses ressources dans un contexte de rareté.



Quatre restauratrices s'affairent à retoucher un tableau de grandes dimensions (*La Sainte Famille*, artiste inconnu, vers 1708) dans l'atelier des peintures du Centre ■ Photo : Marie-Catherine Cyr, CCQ

Action 6.3 : Jouer un rôle actif au regard du développement du Service de soutien aux institutions muséales (SSIM).

Le Centre a fourni de l'expertise en conservation préventive à deux institutions muséales de la Montérégie en établissant un diagnostic et en prodiguant des conseils pour améliorer les conditions environnementales de leurs collections.

Par ailleurs, une formation offerte à deux musées nationaux sur les constats d'état des œuvres ou objets de leurs collections servira de base à la création d'un guide visuel sur les constats d'état des œuvres, soutenu par le SSIM du Ministère, qui sera éventuellement mis en ligne.

Action 6.4 Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de développement durable du MCCC.

Outre les résultats cités à l'action 3.2 relativement aux villes de Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières, le Centre offre ses services à six autres municipalités soucieuses de la conservation de leur patrimoine mobilier.

ORIENTATION 7

MAINTENIR LES COÛTS DE GESTION À UN NIVEAU RAISONNABLE

Action 7.1 : Améliorer le processus de collecte des projets de restauration auprès des musées privés.

Le nombre d'heures de services financés par l'État pour les musées privés subventionnés au fonctionnement par le Ministère est de 4 400 par an. En 2008-2009, les demandes n'atteignaient pas cette cible et n'étaient pas toujours conformes aux exigences posées par le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) de la Commission des biens culturels du Québec. Pour corriger la situation, le Centre a révisé ses façons de faire et a utilisé divers moyens de communication pour joindre les clientèles. Il a tout d'abord devancé le calendrier pour la sollicitation des demandes et en a informé, par lettre, la quarantaine de musées visés tout en leur fournissant un modèle de formulaire rempli qui répondait aux exigences, notamment en mettant en évidence la valeur patrimoniale de l'œuvre. De plus, un rappel de la date d'échéance a été fait aux clientèles par l'intermédiaire du bulletin *À la une* de la Société des musées québécois. Les résultats de ces démarches ont été probants. Le Centre a reçu des demandes totalisant 10 286 heures de services pour 2010-2011 et le CCBM en a recommandé 4 879, ce qui permet de retenir les œuvres ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Action 7.2 : Compléter l'indexation des archives du Centre pour en faciliter le repérage et l'exploitation.

Le Centre a complété l'indexation de 30 ans d'archives, soit près de 9 000 dossiers, ce qui permettra le repérage des dossiers par mots-clés dans une base de données accessible à tout le personnel du Centre. La particularité des archives du Centre est que les dossiers des œuvres restaurées doivent être conservés durant toute la vie de l'œuvre.

Action 7.3 : Poursuivre l'élaboration du procédurier opérationnel et administratif.

86 Le procédurier relatif aux opérations du Centre a été complété en vue de permettre une plus grande harmonisation et standardisation des pratiques entre les ateliers et faciliter le transfert d'expertise à la relève.

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Le Centre a réalisé 100 % des travaux prévus pour les services financés par le Ministère.

Dans l'ensemble, la clientèle est très satisfaite des services rendus par le Centre. Les réponses mitigées font référence généralement au délai du traitement de l'œuvre ou de l'objet. Aucune plainte n'a été formulée sur les services du Centre durant l'exercice financier.

Le Centre a restauré 329 objets et œuvres d'art comparativement à 230 l'an dernier. Il a de plus réalisé 201 expertises comparativement aux 148 de l'année précédente. L'objectif de production des services facturés en début d'année était de 12 000 heures alors que le Centre a réalisé 13 958 heures de services, ce qui représente un résultat de 116 %.

SERVICES FINANCÉS ET FACTURÉS RÉALISÉS AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION				
	Objectifs	Résultats 2009-2010		Comparatif 2008-2009
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif	Nombre d'heures réalisées
Services financés par le Ministère	16 600	16 649	100 %	15 587
Services facturés	12 000	13 958	116 %	13 446
Total	28 600	30 607	107 %	29 033

Les coûts de revient

Le coût de revient horaire des services financés tient compte de toutes les dépenses réelles et du nombre d'heures réalisées en 2009-2010. Il se chiffre à 163,40 \$ de l'heure en 2009-2010, une légère baisse si on le compare à celui de 2008-2009 alors qu'il était de 172,95 \$. Il a par contre augmenté en ce qui a trait aux services facturés. Le coût de revient de ces services en 2009-2010 est de 69,98 \$ alors qu'il était de 58,61 \$ en 2008-2009. Tenant compte des deux types de services, le coût de revient global de 120,80 \$, en 2009-2010, est presque identique à celui de l'an dernier, qui était de 120,00 \$.

COÛT DE REVIENT HORAIRE					
	Dépenses réelles 2009-2010	Nombre d'heures réalisées 2009-2010	Coût de revient horaire		
			2009-2010		2008-2009
			Projeté	Réel	Réel
Services financés par le Ministère					
Sous-total	2 720 502 \$	16 649	169,78 \$ ³⁴	163,40 \$	172,95 \$
Services facturés					
Sous-total	976 848 \$	13 958	56,66 \$ ³⁵	69,98 \$	58,61 \$
Total	3 697 350 \$	30 607	122,32 \$	120,80 \$	120,00 \$

34 Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (169,78 \$) correspond au budget projeté en 2009-2010 (2 818 400 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

35 Le coût de revient projeté des services facturés (56,66 \$) correspond au budget projeté des services facturés (680 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (12 000 h).

Indicateurs de performance

La section 1 de ce tableau présente les résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère. La section 2 reproduit des données expliquées dans les pages précédentes. La section 3 présente le résultat au regard de la cible fixée annuellement selon laquelle 70 % des heures de travail du personnel professionnel et technique sont consacrées à la réalisation des tâches techniques et scientifiques alors que 30 % le sont à des tâches administratives.

INDICATEURS DE PERFORMANCE : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE									
	2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats		Objectifs	Résultats	
1. Clientèle bénéficiant de quotas	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 097	87,4 %	2 400	2 384	99,3 %	2 400	1 999	83,3 %
Musée de la civilisation	2 200	1 812	82,4 %	2 200	2 255	102,5 %	2 200	1 879	85,4 %
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 041	83,3 %	1 250	1 104	88,3 %	1 250	1 213	97,0 %
Musées privés subventionnés	4 400	4 102	93,2 %	4 400	4 018	91,3 %	4 400	5 131	117,0 %
MCCCCF	2 300	2 729	118,7 %	2 300	2 508	109,0 %	2 300	2 720	118,3 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	602	92,6 %	650	556	85,5 %	650	588	90,5 %
Centre d'archives privées	450	370	82,2 %	450	419	93,1 %	450	454	101,0 %
OBNL (interventions mineures)	1 550	1 038	67,0 %	1 550	1 366	88,1 %	1 550	1 968	127,0 %
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	572	40,9 %	1 400	977	69,8 %	1 400	695	49,6 %
Total	16 600	14 363	86,5 %	16 600	15 587	93,9 %	16 600	16 649	100,0 %
2. Production globale	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage	Heures	Heures	Pourcentage
Services financés par le MCCCCF	16 600	14 363	86,5 %	16 600	15 587	93,9 %	16 600	16 649	100,0 %
Services facturés	9 200	12 217	132,8 %	9 200	13 446	146,2 %	12 000	13 958	116,0 %
Sous-total : services financés et facturés	25 800	26 580	103,2 %	25 800	29 033	112,5 %	28 600	30 607	107,0 %
Autres activités scientifiques		2 260			2 628			3 429	
Total activités scientifiques		28 840			31 661			34 036	
Activités administratives		9 781			9 450			9 929	
Total heures réalisées		38 621			41 111			43 965	
3. Temps consacré à des tâches techniques et scientifiques	Pourcentage	Pourcentage		Pourcentage	Pourcentage		Pourcentage	Pourcentage	
Proportion moyenne de temps ³⁶	70 %	74,7 %		70 %	77,0 %		70 %	77,4 %	

36 La méthode de calcul de la proportion moyenne de temps a été révisée pour les trois années budgétaires : le total des heures des activités scientifiques divisé par le total des heures réalisées.

Comparatif des recettes et des déboursés

Le budget du Centre de conservation du Québec se compose, d'une part, des crédits votés pour les services financés et, d'autre part, du compte à fin déterminée pour les services facturés.

COMPARATIF DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS		
	2008-2009	2009-2010
Services financés par Le Ministère		
Recettes		
Budget initial	2 382 300 \$	2 418 500 \$
Virement en fonctionnement	(25 640 \$)	145 799 \$
Budget total disponible	2 356 660 \$	2 564 299 \$
Déboursés		
Traitements	1 410 410 \$	1 361 167 \$
Fonctionnement	255 653 \$	319 919 \$
Acquisition d'immobilisations	35 178 \$	35 162 \$
Loyer SIQ	621 465 \$	663 092 \$
SIQ – aménagement des locaux	22 139 \$	125 000 \$
Sous-total	2 344 845 \$	2 504 340 \$
Crédits périmés par le Centre	(11 815 \$)	(59 959 \$)
Services facturés		
Compte à fin déterminée		
Facturation	722 810 \$	924 793 \$
Déboursés		
Traitements	439 737 \$	575 838 \$
Fonctionnement	260 363 \$	285 842 \$
Sous-total	700 100 \$	861 680 \$
Surplus pour l'exercice	22 710 \$	63 113 \$
Solde au début de l'exercice	408 753 \$	431 462 \$
Solde à la fin de l'exercice	431 462 \$	494 575 \$
Comptes à recevoir au 31 mars	218 536 \$	155 859 \$

LISTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS
DONT L'APPLICATION RELEVÉ
DE LA MINISTRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE³⁷
(AU 31 MARS 2010)

37 Voir aussi la liste de loi et règlements de l'annexe du Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Secrétariat à la politique linguistique.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- + Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 1).

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (L.R.Q., c. M-17.2)³⁸**Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)**

- + Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 1);
- + Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2)

- + Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (B-1.2, r. 1);
- + Règlement sur le dépôt légal des films (B-1.2, r. 2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)**Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., c. C-59)**

- + Règlement de régie interne du Conseil du statut de la femme (C-59, r. 2).

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)**Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)****Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)****Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)****Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)****Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)**

- + Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

- + Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 3).

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

- + Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);
- + Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);
- + Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);
- + Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);
- + Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (B-4, r. 5).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

- + Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 1);
- + Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 2);
- + Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 3);
- + Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 4);
- + Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 5);
- + Règlement sur le visa (C-18.1, r. 6).

38 À l'égard de la condition féminine, les fonctions du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévues à la présente loi sont confiées à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Décret 306-2007 du 19 avril 2007 (2007) 139 G.O. 2, 1979.

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

- + Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 0.2).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

- + Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);
- + Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);
- + Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);
- + Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);
- + Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

- + Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

LISTE DES PROGRAMMES
DE SOUTIEN FINANCIER
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE,
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
ET SOMMES VERSÉES
EN 2009-2010
(Y INCLUS LE SOUTIEN
AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques	11	7 557,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	94	5 143,2
		Institutions muséales	121	17 462,1
		Médias communautaires	145	3 811,5
		Organismes de formation – spécialisée	86	2 080,8
		Organismes de formation – supérieure	13	7 162,9
		Organismes de regroupement	32	4 765,1
		Organismes en patrimoine	11	305,3
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel	12	1 136,2
		Radios autochtones	20	196,8
	01	Aide aux immobilisations		
		Crédits réguliers	19	596,3
		Service de la dette	308	72 968,2
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente ciblée	129	8 081,4
		Entente de développement culturel	71	7 755,5
		Entente de services	22	1 650,9
		Entente interministérielle	1	1 000,0
		Entente spécifique régionale	12	765,6
	01	Aide aux projets		
		Accueil	202	7 904,7
		Appel de projets culturels pour les Algonquins	3	45,0
		Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes	104	4 654,7
		Appel – animation culturelle des bibliothèques publiques	36	420,0
		Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur	33	500,0
		Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes	27	186,6
		Appel de projets pour l'accueil de spectacles étrangers	3	125,0
		Appels de projets nationaux en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur	28	140,0
		Mise en réseau des bibliothèques publiques	2	6,1

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
	01	Autres interventions		
		Bourses et prix	23	169,5
		Cinémathèque québécoise	1	1 610,0
		Cité des arts du cirque	1	1 668,3
		Conseil de presse	1	200,0
		Coopération internationale	45	510,2
		Fonds d'initiatives culturelles	637	730,0
		Mesure de soutien aux sorties culturelles en milieu scolaire	50	309,0
		Soutien au développement culturel et en communications	1	750,0
		Remboursement de taxes	67	451,7
		Total du programme 02, élément 01	2 371	162 819,8
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	15 666,7
	02	Musée d'art contemporain	1	10 356,1
	02	Musée de la civilisation	1	24 424,5
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	18 481,7
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	12 445,1
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	5 657,6
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	67 009,8
	05	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	136,4
	06	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	60 832,9
	07	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	94 928,6
	08	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	78 303,8
	09	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	28 276,6
		Total du programme 02, éléments 02 à 09	12	416 519,8
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 383	579 339,7
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme	1	30,0
	01	Projet de recherche « Le français standard en usage au Québec » Université de Sherbrooke	1	700,0
	01	Promotion et diffusion de la langue française	22	183,5
	01	Union des écrivains et écrivaines	1	85,0
	01	Université Laval / Trésor de la langue française	1	50,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE (000 \$)
	01	Programme de promotion du français dans le cadre d'événements culturels pour 2009-2010	13	165,2
	01	Le Triathlon du français – Société de télédiffusion du Québec	1	450,0
	02	Soutien à la francisation pour les centrales syndicales	3	475,0
	02	Soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises	16	522,0
	02	Soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications	33	407,5
	02	Discretionnaire	3	3,8
	03	Prix Jules-Fournier 2009	1	5,0
	03	Prix littéraire Émile-Ollivier 2009	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charette 2009	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03	98	3 087,0
04	02	Programme d'aide financière <i>À égalité pour décider</i>	33	1 000,0
	02	Le réseau et les tables de concertation en condition féminine	18	360,0
	02	Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance »	40	2 100,0
		Autres subventions	22	197,1
		Budget discrétionnaire	77	40,0
		Total du programme 04, élément 02	179	3 697,1
		TOTAL PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER	2 660	586 123,8

